

**Transfert électronique
de données financières (TEDF)**

**Manuel de fonctionnement et d'utilisation du TEDF
Devis technique**

Table des matières

Avant-propos	2
1 Renseignements généraux	3
1.1 Contexte	3
1.2 Qu'est-ce que le transfert électronique de données financières (TEDF)?	3
1.3 Qui peut faire parvenir des données par transfert électronique?	3
1.4 Comment fonctionne le TEDF?	3
2. Homologation des logiciels	4
2.1 Qu'est-ce que l'homologation?	5
2.2 Quelles sont les conditions d'obtention d'un numéro d'homologation?	5
2.3 Quels documents transmettre avec la demande d'homologation?	5
2.4 Comment est traitée la demande d'homologation?	6
2.5 Quand demander une révision de l'homologation?	6
3. Droits d'accès	6
3.1 Désignation d'un responsable des droits d'accès	6
3.2 Comment obtenir des droits d'accès?	6
4. Production et transmission des données	7
4.1 Que faire avant de produire les données?	7
4.2 Comment transmettre les données?	7
4.2.1 Description des fichiers à transmettre	7
4.2.1.1 Image des états financiers	7
4.2.1.2 Données normalisées	7
a) Description de la mise en forme requise	8
b) Données codées	8
5. Vérification des données transmises	8
5.1 Confirmation de la transmission et de la validité des données transmises	9
5.2 Confirmation de la cohérence des données aux programmes Agri	9
ANNEXE A : Dictionnaires des données	10
ANNEXE B : validations proposées	61
ANNEXE C : description et définition des informations à transmettre	67
ANNEXE D : exemple de fichier à transmettre	74
ANNEXE E : Formulaire Demande d'homologation de logiciel	82

Avant-propos

Le présent document s'adresse aux comptables qui désirent effectuer le transfert électronique de données financières (TEDF) avec La Financière agricole du Québec et aux concepteurs de logiciels commerciaux intéressés à intégrer le transfert électronique de données dans les logiciels comptables qu'ils commercialisent.

Les pages 1 à 10 de ce manuel établissent la démarche requise pour effectuer le transfert électronique de données financières avec La Financière agricole. Cette section contient différents renseignements dont les comptables auront besoin pour la préparation et la transmission des données ainsi que des renseignements techniques utiles aux concepteurs de logiciels. Ces renseignements techniques sont complétés par les annexes suivantes, également disponibles sur notre site Internet :

- Dictionnaire des données (annexe A);
- Validations proposées (annexe B);
- Description et définition des informations à transmettre (annexe C);
- Exemple de fichier à transmettre (annexe D);
- Formulaire « Demande d'homologation de logiciel » (annexe E).

Les comptables ou les concepteurs de logiciels commerciaux qui désirent intégrer les paramètres de ce devis pour effectuer le TEDF en assument la totalité des coûts.

De plus, il est de la responsabilité de la firme comptable d'obtenir l'autorisation requise de son client pour effectuer le TEDF.

Pour obtenir de l'information sur le TEDF et pour accéder à la version la plus récente des documents relatifs au transfert électronique de données financières, visitez notre site Internet (www.fadq.qc.ca) et sélectionnez l'icône « Produits et services en ligne », à la section « Pour nos partenaires » puis cliquez sur « Manuel de fonctionnement » à la droite de « Transfert électronique de données financières TEDF ». Vous pouvez également communiquer avec le responsable du TEDF, par téléphone au 418 834-6865 ou par courriel à tedf@fadq.qc.ca.

Avant d'entreprendre des travaux de programmation, nous vous recommandons de contacter le responsable du TEDF afin d'obtenir des informations complémentaires susceptibles de faciliter vos travaux. Nous vous recommandons également de vérifier, sur notre site Internet, si des mises à jour des différents documents relatifs au TEDF y ont été déposées. La Financière agricole ne pourra, en aucun cas, être tenue responsable des conséquences découlant d'éventuelles mises à jour effectuées en cours d'année.

1 Renseignements généraux

1.1 Contexte

La Financière agricole doit, dans la mise en œuvre de ses programmes, analyser et traiter une importante quantité de données financières provenant de ses clients, et ce, sur une base régulière. Les données transmises sont utilisées principalement pour assurer le suivi annuel de la situation financière de l'entreprise agricole ou l'étude de demandes de financement ou l'administration **d'Agri-stabilité, d'Agri-investissement, d'Agri-Québec Plus et d'Agri-Québec ci-après nommés les programmes Agri pour faciliter la lecture du document.**

Lorsque les données concernant le secteur financement sont transmises en format papier, elles doivent être saisies manuellement et validées par le personnel de La Financière agricole. Quant aux programmes Agri, une page Web permettant la saisie manuelle des données est disponible. Pour transmettre les données relatives à ces programmes, le préparateur est obligé de saisir à nouveau des informations déjà présentes dans les logiciels comptables. L'utilisation du TEDF élimine la saisie manuelle. Elle permet donc de réduire le temps de traitement des dossiers et d'améliorer la qualité du service à la clientèle.

Ainsi, les clients de La Financière agricole et de la firme comptable obtiennent une amélioration de la performance, de la sécurité, de la rapidité et de l'intégrité du traitement de leurs données. De plus, le TEDF permet de transmettre à la fois les données requises pour les états financiers et les programmes Agri.

1.2 Qu'est-ce que le transfert électronique de données financières (TEDF)?

Le transfert électronique consiste en l'envoi de deux fichiers d'informations par le site Internet de La Financière agricole :

- Un premier fichier contient les données codées aux programmes Agri et des états financiers, formatées selon les règles du métalangage « XML ». Les informations contenues dans ce fichier sont extraites, en grande partie, de la balance de vérification comptable.
- Le second fichier est constitué d'une image des états financiers, conforme à leur version imprimée, en format « pdf » ou « postscript ».

Dès l'envoi, l'expéditeur reçoit une confirmation lui indiquant que le fichier a été reçu par La Financière agricole et que celui-ci répond ou non à ses exigences techniques et administratives. Pour les fichiers qui ne répondent pas aux exigences, l'expéditeur reçoit sur sa page Web, un message l'informant du ou des éléments à corriger pour obtenir l'acceptation des fichiers.

1.3 Qui peut faire parvenir des données par transfert électronique?

Seuls les comptables qui produisent des données financières selon les principes comptables généralement reconnus et qui utilisent un logiciel de TEDF homologué par La Financière agricole peuvent transmettre, à La Financière agricole, des données financières par voie électronique. Ce logiciel peut avoir été produit par le comptable ou acquis auprès d'un concepteur de logiciels commerciaux. Le processus d'homologation d'un logiciel est abordé au point 2 de ce document.

1.4 Comment fonctionne le TEDF?

Les comptables qui désirent faire du transfert électronique avec La Financière agricole doivent :

- A. Intégrer, dans leur logiciel comptable, un outil capable d'extraire, à partir de la balance de vérification, les données des états financiers et des programmes Agri nécessaires à La Financière agricole. De plus, la saisie d'informations relatives à la déclaration des programmes Agri qui ne proviennent pas de la balance de vérification, soit les codes surlignés en gris au dictionnaire des données, et quelques questions pourront être transmises par TEDF, mais le développement de ce volet demeure facultatif considérant que ces données peuvent être saisies directement dans l'unité de saisie des programmes Agri de notre site Internet.

Pour ce faire, les comptables peuvent :

- Programmer le TEDF dans leurs applications comptables conformément aux spécifications du devis technique, puis obtenir l'homologation de leur logiciel auprès de La Financière agricole.

Ou

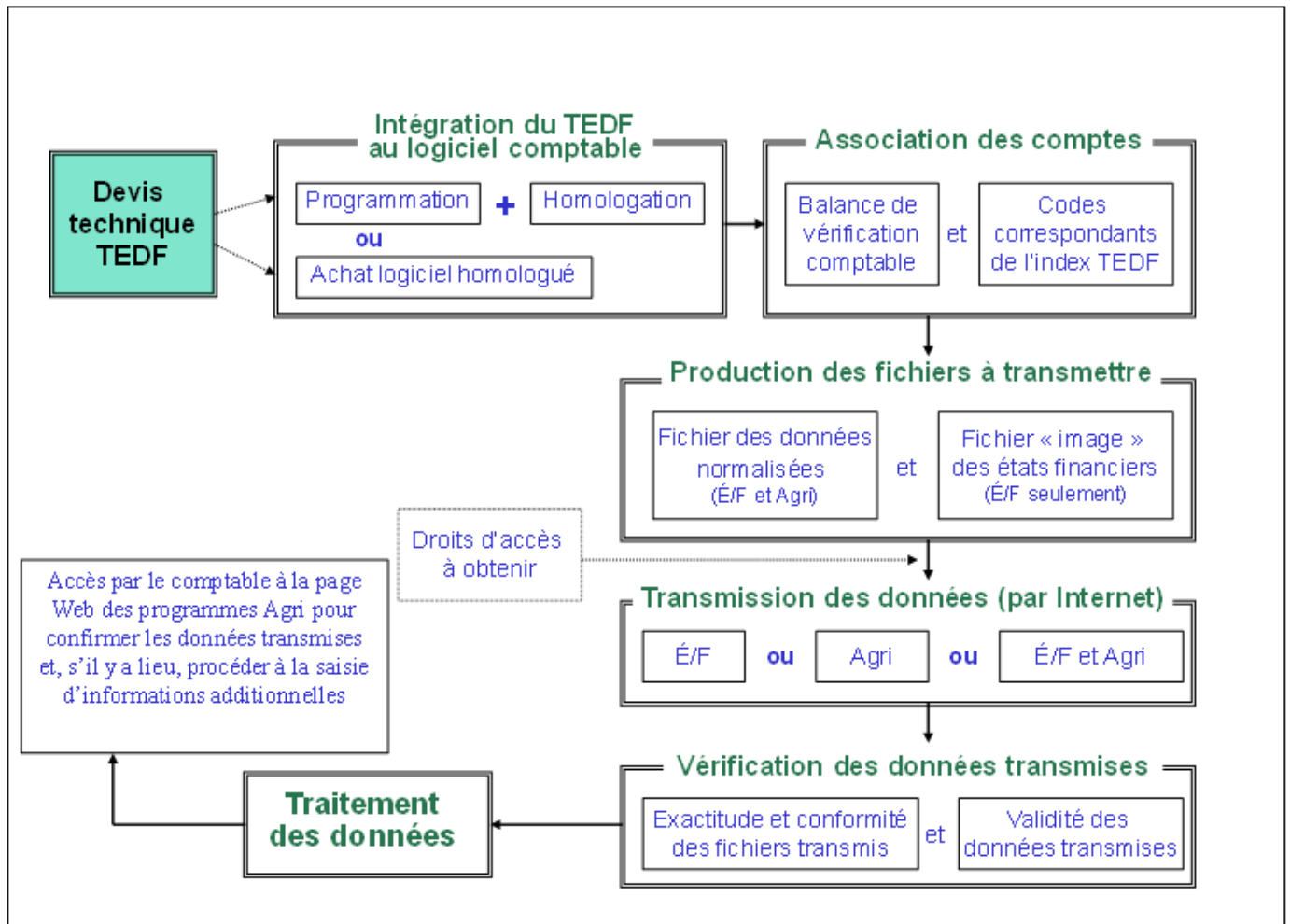
- Acheter un logiciel commercial qui aura été préalablement homologué par La Financière agricole. La liste des logiciels homologués est disponible sur le site Internet de La Financière agricole.

B. Associer chacun des comptes de la balance de vérification à un seul code de l'index défini par La Financière agricole. Toutefois, un code de l'index défini par La Financière agricole peut être associé à plus d'un compte de la balance de vérification.

C. Produire les données pour le fichier en métalangage .xml et le fichier image des états financiers.

D. Obtenir des droits d'accès auprès de La Financière agricole. Seuls les comptables utilisant un logiciel homologué par La Financière agricole pourront obtenir des droits d'accès.

E. Transmettre les données par le site Internet au : www.fadq.qc.ca.



2. Homologation des logiciels

Tout logiciel de TEDF conçu par un comptable ou un concepteur de logiciels commerciaux doit obtenir l'approbation de La Financière agricole avant d'être commercialisé ou utilisé. Le transfert électronique de données financières avec La Financière agricole ne sera possible qu'avec un logiciel homologué.

2.1 Qu'est-ce que l'homologation?

L'homologation des logiciels permet de confirmer que le produit est conforme aux exigences du devis (spécifications technologiques et systémiques). Par contre, lors de l'homologation, La Financière agricole ne vérifiera pas si le logiciel tient compte de toutes les dispositions législatives, s'il effectue tous les calculs et reports de données de façon exacte et s'il est destiné à une clientèle apte à transférer des données par mode électronique. L'utilisation du logiciel, de même que toute omission ou inexactitude dans les renseignements fournis, relève de la responsabilité de l'utilisateur et du concepteur. Par conséquent, La Financière agricole ne pourra pas être tenue responsable si des erreurs de programmation ont une incidence, entre autres, sur le calcul des montants maximaux de contribution aux programmes Agri.

2.2 Quelles sont les conditions d'obtention d'un numéro d'homologation?

La Financière agricole attribuera un numéro d'homologation seulement si :

- Les documents soumis pour approbation satisfont aux exigences requises par La Financière agricole;
- Le logiciel est conçu pour transmettre toutes les données financières requises pour les états financiers **et** la déclaration aux programmes Agri. Le logiciel doit pouvoir transmettre les données des états financiers et des programmes Agri séparément et ensemble;
- Les résultats des cas fictifs sont conformes aux attentes.
- Dans le cas d'un logiciel qui sera commercialisé par une firme de conception de logiciels, La Financière agricole est désignée par sa dénomination complète, soit « La Financière agricole », et non par un acronyme ou autre diminutif (par exemple : FAQ, FADQ, Fin. agr., F. agr., etc.).

Un numéro d'homologation est attribué pour chaque produit distribué. Un concepteur qui conçoit des logiciels qui diffèrent selon le type d'utilisateur ou le type d'équipement utilisé (par exemple : Web, Dos, Windows, Mac, etc.) doit faire une demande distincte pour chacun de ses produits. Dans ce cas, un numéro lui est attribué pour chacun d'eux. Lorsqu'une nouvelle version d'un logiciel doit être distribuée et que les modifications effectuées concernent le transfert électronique de données financières avec La Financière agricole, le logiciel doit être de nouveau soumis au processus d'homologation afin que lui soit attribué un nouveau numéro.

Un comptable qui acquiert un logiciel homologué auprès d'un concepteur de logiciel n'a pas à obtenir d'homologation avant d'utiliser le logiciel.

La Financière agricole fournira, dans son site Internet, le nom des logiciels homologués ainsi que les coordonnées des concepteurs des logiciels, afin de permettre aux utilisateurs de communiquer avec eux pour résoudre des problèmes de nature technique.

2.3 Quels documents transmettre avec la demande d'homologation?

Le concepteur doit soumettre à La Financière agricole pour approbation :

- Une copie du formulaire « Demande d'homologation de logiciel » (annexe E);
- Un exemple des fichiers produits par le logiciel, soit l'image électronique des états financiers (fichier « pdf » ou « postscript ») et les trois possibilités de fichiers des données financières normalisées (données des états financiers seulement, données des programmes Agri seulement ou données des programmes Agri et des états financiers ensemble) (format « XML »).

Pour obtenir les données du cas fictif, veuillez communiquer avec le responsable, par téléphone au 418 834-6865 ou par courriel à tedf@fadq.qc.ca.

Le formulaire signé doit être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous. Il peut aussi être transmis par télécopieur au 418 834-4329. Les fichiers informatisés doivent être expédiés à tedf@fadq.qc.ca.

Transfert électronique de données financières
Direction de la gestion des produits financiers
La Financière agricole
1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

2.4 Comment est traitée la demande d'homologation?

Dès la réception des documents, La Financière agricole en fait un examen préliminaire pour établir s'ils sont conformes ou non aux exigences mentionnées dans le présent devis.

Si les documents sont non conformes

La Financière agricole considère que la demande est incomplète. Elle communique immédiatement avec le concepteur pour l'informer que sa demande ne pourra être traitée que lorsqu'elle sera complète.

Si les documents sont conformes

La Financière agricole envoie un accusé de réception. Elle se réserve quinze (15) jours ouvrables pour vérifier les documents reçus et, s'il y a lieu, attribuer le numéro d'homologation. Si des corrections sont nécessaires, le concepteur en est averti par écrit et doit soumettre de nouveau une demande d'homologation avec les documents corrigés. Dans cette situation, La Financière agricole se réserve une nouvelle période de quinze (15) jours pour vérifier les documents et effectuer l'homologation du logiciel, s'il y a lieu. Le numéro sera attribué seulement après que les corrections auront été apportées.

2.5 Quand demander une révision de l'homologation?

Toute nouvelle version d'un logiciel de TEDF impliquant des modifications qui concernent les balises xml du transfert électronique de données avec La Financière agricole doit être de nouveau soumis au processus d'homologation afin que lui soit attribué un nouveau numéro d'homologation.

Toutefois, les modifications concernant les balises xml dont la programmation est facultative n'obligent pas l'attribution d'un nouveau numéro d'homologation

3. Droits d'accès

3.1 Désignation d'un responsable des droits d'accès

Les firmes comptables désirant transférer des données par mode électronique doivent désigner un responsable des droits d'accès **pour chaque point de services** de leur organisme. Ainsi, une firme comptable qui compte plusieurs points de services devra désigner un responsable des droits d'accès pour chacun.

La Financière agricole attribuera au responsable des droits d'accès un code d'utilisateur et un mot de passe qui lui permettront d'accéder au site Internet de La Financière agricole. Par la suite, le responsable des droits d'accès pourra distribuer des droits de transmission aux usagers de son point de services. Les droits d'accès ainsi obtenus sont permanents et n'ont pas à être renouvelés chaque année.

En assumant cette responsabilité, le responsable des droits d'accès s'engage à accorder et à gérer adéquatement les accès autorisés aux employés de son point de services.

3.2 Comment obtenir des droits d'accès?

Le formulaire « Demande de désignation d'un responsable des droits d'accès »¹ dûment rempli doit être retourné à l'adresse suivante :

Transfert électronique de données financières
Direction de la gestion des produits financiers
La Financière agricole
1400, boulevard de la Rive-Sud
Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7
ou par télécopieur au : 418 834-4329

¹ Ce formulaire est disponible sur le site Internet de La Financière agricole en sélectionnant l'icône « Produits et services en ligne », puis en cliquant sur « En savoir plus » à la droite de « Gestion des accès des usagers », et par la suite sur le formulaire « Demande de désignation d'un responsable des droits d'accès ».

4. Production et transmission des données

4.1 Que faire avant de produire les données?

Selon le type de logiciel utilisé pour l'élaboration des états financiers du client, chacun des postes de la balance de vérification doit être associé à un code de l'index défini par La Financière agricole. Lorsque la balance de vérification est spécifique à chaque client, cet exercice doit être effectué client par client.

Notez que la donnée contenue dans la balance de vérification ne peut être associée à plus d'un code. Toutefois, un code peut être associé à plus d'une donnée de la balance de vérification.

Selon les données à produire, soit les états financiers ou la déclaration aux programmes Agri, certaines distinctions doivent être respectées. Celles-ci sont décrites à la section B du dictionnaire des données (annexe A).

4.2 Comment transmettre les données?

Selon les données à produire, un ou deux fichiers doivent être transmis par voie électronique. Les données des **états financiers** requièrent la présence de deux fichiers : un fichier image des états financiers conforme à l'impression et un fichier contenant les données financières normalisées. Les données des programmes Agri ne requièrent que le fichier des données financières normalisées.

Par contre, un envoi compressé ne contiendra qu'un seul fichier dont l'extension doit être de format Zip.

Les fichiers doivent être transmis à l'aide de la page prévue à cette fin sur le site Internet de La Financière agricole (www.fadq.qc.ca) en sélectionnant « Produits et services en ligne », puis « Transmission électronique de données financières ». Par la suite, l'utilisateur doit saisir son code d'utilisateur et son mot de passe.

4.2.1 Description des fichiers à transmettre

4.2.1.1 Image des états financiers

L'image électronique des états financiers doit être consultable à l'écran et pouvoir être imprimée au besoin par La Financière agricole. Les informations s'y trouvant doivent pouvoir être sélectionnées et copiées dans un tableur. La Financière agricole privilégie, pour cet échange de documents, Adobe Acrobat (« pdf ») ou les fichiers « postscript ». La police de caractères recommandée est Arial.

La Financière agricole se réserve le droit de refuser les données reçues qui ne satisferont pas aux exigences susmentionnées (référence : homologation du produit).

La Financière agricole n'a pas d'exigences pour le nom de ces fichiers. Par contre, l'extension du fichier doit correspondre au type de fichier transmis, soit « pdf » pour les documents Adobe Acrobat ou « ps » pour les fichiers « postscript ».

4.2.1.2 Données normalisées

Les données financières normalisées doivent être incluses et formatées selon les règles du métalangage « XML ». Un exemple de la forme du fichier attendu peut être consulté à l'annexe D. La Financière agricole n'a pas d'exigences pour le nom de ce fichier. Par contre, l'extension du fichier doit être « XML ». La liste des informations à inclure dans ce fichier est présentée à l'annexe C.

Des données normalisées sont requises afin que La Financière agricole puisse mettre à jour ses systèmes de gestion. Ces données sont divisées en deux groupes, soit la section « Identification de la transmission » et la section « Déclaration ».

a) Description de la mise en forme requise

Section « Identification de la transmission »

Les informations de cette section servent à la gestion de la transmission. Ces informations comportent l'identification du logiciel utilisé pour générer le fichier transmis, les informations sur le préparateur des données et le type d'envoi (nouvelle déclaration ou modification).

Section « Déclaration »

Les informations de cette section servent à alimenter les systèmes de La Financière agricole. Ces informations sont composées des éléments suivants :

- Un bloc d'informations définissant l'entreprise agricole propriétaire des informations transmises;
- Un bloc précisant la période couverte;
- Un bloc d'informations définissant la personne à contacter dans l'entreprise agricole;
- Une répétition d'informations définissant les données financières transmises;
- Un bloc d'informations concernant les renseignements supplémentaires relatifs aux programmes Agri dont la programmation est facultative.

Deux types de données sont à transmettre :

- Les données provenant directement des états financiers;
- Les données spécifiques aux besoins de La Financière agricole. Chaque donnée est transmise sous la forme d'un code alphanumérique identifiant la donnée et d'une valeur associée à cette donnée.

b) Données codées

La Financière agricole fournit aux concepteurs de logiciels et aux comptables des fichiers texte contenant les codes des données requises. Ces fichiers sont disponibles sur notre site Internet.

Description	Nom du fichier
Liste des codes d'informations financières liés à la balance de vérification	Balance9999.csv
Liste des codes des unités productives	UPR9999.csv
Liste des codes d'informations financières non liés à la balance de vérification	AutresInformations9999.csv

Note : Le code 9999 inclus dans les noms des fichiers correspond à la dernière année où les fichiers ont été révisés.

Chaque fichier texte contient des codes ainsi que leur description, séparés par un point-virgule. La Financière agricole s'engage à contacter les concepteurs des produits homologués lorsqu'une modification est apportée aux listes de codes.

5. Vérification des données transmises

La vérification des données confirme la transmission et la validité des données transmises. Elle s'effectue en ligne et l'expéditeur reçoit des messages concernant les éléments non valides ou une confirmation de validité. L'impression des messages ou de la confirmation de validité est alors possible avec les fonctions de son navigateur.

5.1 Confirmation de la transmission et de la validité des données transmises

À la réception des données, une vérification est faite pour s'assurer de l'exactitude et de la conformité des fichiers transmis : présence, intégrité et format requis. Lorsque cette vérification identifie des éléments non conformes, l'un des messages suivants est transmis à l'expéditeur (sur Internet) :

- « Expédier de nouveau »;
- « Contacter votre fournisseur de logiciel ».

Lorsque les fichiers transmis sont exacts et conformes, La Financière agricole informe l'expéditeur que les données transmises sont conformes et qu'elles seront traitées, ou bien qu'elles sont erronées ou manquantes. Dans cette dernière situation, une correction doit être faite et les données devront être transmises à nouveau pour traitement. La confirmation de la validité des données est envoyée exclusivement par Internet. Ainsi, lorsque l'expéditeur n'est pas la personne qui a produit les données, il lui revient de faire suivre le message, s'il y a lieu.

Différentes validations sont effectuées :

- Présence des données obligatoires;
- Format des données transmises;
- Formules et équation de validation;
- Cohérence entre les données transmises.

Les validations effectuées sont disponibles à l'annexe B (Validations proposées).

5.2 Confirmation de la cohérence des données aux programmes Agri

Afin que La Financière agricole puisse procéder au traitement des données transmises pour les programmes Agri, vous devez accéder au dossier du participant sur notre site Internet à l'aide de son numéro de client et de son code d'authentification. L'accès au dossier du participant vous permettra de saisir, lorsque requis, les informations manquantes et de vous assurer de la conformité des données transmises en lien avec les exigences des programmes Agri. Lorsque les données transmises et saisies sont complètes et valides, il vous suffit d'appuyer sur « Confirmer » afin de confirmer l'envoi des données. **Cette confirmation est requise pour que La Financière agricole procède au traitement des données des programmes Agri.**

ANNEXE A : Dictionnaires des données

A. Description de la structure des codes

Les codes des séries 1000 à 5000 servent à l'identification des produits.

Pour identifier le type de données associé aux codes de produits de la série 1000 à 5000, des suffixes séparés d'une virgule sont ajoutées à la droite du code de produit pour identifier les catégories et les sous-catégories. Ainsi, le chiffre à droite de la première virgule identifie la catégorie et le chiffre à droite de la deuxième virgule identifie la sous-catégorie. Voici les différents types de catégories et de sous-catégories possibles pour chacun des produits.

Code XXXX,1 :	Catégorie 1 : revenus
Code XXXX,2 :	Catégorie 2 : dépenses
Code XXXX,3,1 à 3,5 :	Catégorie 3 : valeur d'inventaire fin d'année pouvant contenir jusqu'à 5 sous-catégories
Code XXXX,4,1 à 4,5 :	Catégorie 4 : quantité en inventaire fin d'année pouvant contenir jusqu'à 5 sous-catégories
Code XXXX,5,1 à 5,14 :	Catégorie 5 : unité productives pouvant contenir jusqu'à 14 sous-catégories

Les codes de données pour lesquels il existe une sous-catégorie ne peuvent être transmis sans l'identification de la sous-catégorie.

Les codes des séries 6000 à 7000 servent à l'identification des comptes de résultats non liés à un produit. Quelques codes de ces séries utilisent les catégories et sous-catégorie afin de favoriser le regroupement de données.

Les codes de la série 8000 servent principalement à l'identification des comptes de bilan.

B. Utilisation des codes

Le dictionnaire des données fournit des renseignements sur la description et l'information que doit contenir chacun des codes. De plus, il identifie si le code est utilisé pour les états financiers ou pour les programmes Agri. Ces informations sont requises afin d'associer la bonne donnée de la balance de vérification au bon code. Notez que la donnée contenue dans la balance de vérification ne peut être associée à plus d'un code. Toutefois, un code peut être associé à plus d'une donnée de la balance de vérification.

Les codes reliés aux unités productives et quelques-uns des séries 6000 et 7000 demandent des informations qui ne sont pas en lien direct avec la balance de vérification. Notez que ces données sont exclusives aux programmes Agri. Vous avez donc la possibilité d'élaborer un panorama de saisie relatif à ces informations ou tout simplement compléter ces informations par Internet lorsque vous accédez au dossier du client pour confirmer la déclaration des programmes Agri.

Pour les clients qui ne participent pas aux programmes Agri, les données peuvent être regroupées dans des codes spécifiques par série et catégorie. Ainsi, toutes les ventes des produits identifiés dans la série 1000 peuvent être incluses dans le code 1000,1. Cette option évite d'avoir à détailler le montant des ventes par code de produit. À titre d'exemple, le compte « Ventes de céréales » pouvant contenir des ventes de maïs, d'orge et de soja peut être associé au code 1000,1. Ce principe s'applique aussi pour les achats inclus dans cette série que l'on peut regrouper dans le code 1000,2. Il en va de même pour la série 2000, 3000, 4000, 5000, 6000 et 7000. Toutefois, l'ensemble des valeurs des inventaires de chacune des séries sont regroupées dans des codes que l'on retrouve dans la série 6000 pour les stocks destinés à la vente et dans la série 7000 pour les stocks d'intrants ou d'actifs productifs. Pour ces clients, il est aussi possible d'utiliser à la fois le code servant au regroupement et le code détaillé. Il faut cependant s'assurer que la donnée est inscrite à un seul code.

C. Légende

Afin de faciliter votre lecture du dictionnaire des données, voici une description des différentes apostilles utilisées.

Les chiffres en gras identifient le code associé au produit.

La donnée est utilisée soit pour les états financiers (E) soit pour les programmes Agri (A), ou les deux (E/A).

Un cercle appliqué sur un inventaire indique qu'il s'agit d'un stock d'actifs productifs.

Les mots en caractères gras identifient le produit associé au code.

1114,1	E/A	Ventes de maïs-grain
1114,3,1	E/A	Inventaire ^o : valeur du stock de maïs-grain de fin d'année
1114,4,1	A	Inventaire : quantité en tonnes du stock de maïs-grain de fin d'année
1114,5,1	A	*Unités productives en hectares relatives au maïs-grain

Une étoile indique que l'unité productive peut être déjà inscrite au « Tableau des unités productives » du document « Renseignements supplémentaires » inclus dans l'envoi personnalisé du participant. Si elle est inscrite, elle ne peut être modifiée que par le centre de services suite à un appel. Si elle est absente, vous devez inscrire une donnée s'il y a lieu.

Un code grisé indique que la programmation de ce code est facultative.

D. Détermination du signe de la valeur transmise

Les données pour les codes des séries XXXX,1 – 6000 – et 8301 à 8920 sont considérées comme créditeurs.

Les données pour les codes des séries XXXX,2 – XXXX,3,X – 7000 – et les codes 8110 – 8120 et 8210 sont considérées comme débiteurs.

Les données pour les codes de quantités d'inventaires et d'unités productives nous parviennent en positif.

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
1000,1	E		Ventes Céréales et plantes fourragères : pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 1000,1 pour regrouper l'ensemble ou une partie des ventes de produits identifiées dans les codes de la série 1000
1000,2	E		Achats Céréales et plantes fourragères : pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 1000,2 pour regrouper l'ensemble ou une partie des achats de produits identifiés aux codes 1210,2; 1221,2 et 1231,2
1111,1	E/A		Ventes d' avoine
1111,2	E/A		Achats d'avoine
1111,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'avoine de fin d'année
1111,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock d'avoine de fin d'année
1111,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives à l'avoine
1112,1	E/A		Ventes de blé
1112,2	E/A		Achats de blé
1112,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de blé de fin d'année
1112,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de blé de fin d'année
1112,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au blé
1113,1	E/A		Ventes de blé panifiable
1113,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de blé panifiable de fin d'année
1113,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de blé panifiable de fin d'année
1113,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au blé panifiable
1114,1	E/A		Ventes de maïs-grain
1114,2	E/A		Achats de maïs-grain
1114,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de maïs-grain de fin d'année
1114,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de maïs-grain de fin d'année
1114,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au maïs-grain
1115,1	E/A		Ventes d' orge
1115,2	E/A		Achats d'orge
1115,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'orge de fin d'année
1115,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock d'orge de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
1115,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives à l'orge
1121,1	E/A		Ventes de carthame
1121,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de carthame de fin d'année
1121,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de carthame de fin d'année
1121,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au carthame
1122,1	E/A		Ventes de quinoa
1122,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de quinoa de fin d'année
1122,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de quinoa de fin d'année
1122,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au quinoa
1123,1	E/A		Ventes de riz
1123,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de riz de fin d'année
1123,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de riz de fin d'année
1123,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au riz
1124,1	E/A		Ventes de riz sauvage
1124,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de riz sauvage de fin d'année
1124,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de riz sauvage de fin d'année
1124,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au riz sauvage
1125,1	E/A		Ventes de sarrasin
1125,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de sarrasin de fin d'année
1125,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de sarrasin de fin d'année
1125,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au sarrasin
1126,1	E/A		Ventes de seigle
1126,2	E/A		Achats de seigle
1126,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de seigle de fin d'année
1126,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de seigle de fin d'année
1126,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au seigle
1127,1	E/A		Ventes de triticale

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
1127,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de triticales de fin d'année
1127,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de triticales de fin d'année
1127,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au triticales
1128,1	E/A		Ventes d'épeautre
1128,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'épeautre de fin d'année
1128,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock d'épeautre de fin d'année
1128,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives à l'épeautre
1129,1	E/A		Ventes de kamut
1129,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de kamut de fin d'année
1129,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de kamut de fin d'année
1129,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au kamut
1141,1	E/A		Ventes de soja (excluant l'édamame)
1141.2	E/A		Achats de soja (excluant l'édamame)
1141,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de soja (excluant l'édamame) de fin d'année
1141,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de soja (excluant l'édamame) de fin d'année
1141,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au soja (excluant l'édamame)
1142,1	E/A		Ventes de fève
1142.2	E/A		Achats de fève
1142,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de fève de fin d'année
1142,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de fève de fin d'année
1142,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives à la fève
1143,1	E/A		Ventes de canola
1143,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de canola de fin d'année
1143,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de canola de fin d'année
1143,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au canola
1144,1	E/A		Ventes de lentilles
1144,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de lentilles de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
1144,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de lathyrus de fin d'année
1144,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au lathyrus
1145,1	E/A		Ventes de lupin
1145,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de lupin de fin d'année
1145,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de lupin de fin d'année
1145,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au lupin
1151,1	E/A		Ventes de bourrache
1151,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de bourrache de fin d'année
1151,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de bourrache de fin d'année
1151,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives à la bourrache
1152,1	E/A		Ventes de graines d'alpiste des Canaries
1152,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de graines d'alpiste des Canaries de fin d'année
1152,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de graines d'alpiste des Canaries de fin d'année
1152,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux graines d'alpiste des Canaries
1153,1	E/A		Ventes de graines de lin
1153,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de graines de lin de fin d'année
1153,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de graines de lin de fin d'année
1153,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux graines de lin
1154,1	E/A		Ventes de graines de moutarde
1154,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de graines de moutarde de fin d'année
1154,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de graines de moutarde de fin d'année
1154,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux graines de moutarde
1155,1	E/A		Ventes de radis oléagineux
1155,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de radis oléagineux de fin d'année
1155,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de radis oléagineux de fin d'année
1155,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux radis oléagineux
1156,1	E/A		Ventes de tournesol

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
1156,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de tournesol de fin d'année
1156,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de tournesol de fin d'année
1156,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au tournesol
1159,1	E/A		Ventes d'autres grains et oléagineux excluant ceux couverts par l'ASRA
1159,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'autres grains et oléagineux excluant ceux couverts par l'ASRA
1159,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock d'autres grains et oléagineux excluant ceux couverts par l'ASRA
1159,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux autres grains et oléagineux excluant ceux couverts par l'ASRA
1201,1	E/A		Ventes de semences fourragères
1201,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de semences fourragères de fin d'année
1201,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de semences fourragères de fin d'année
1201,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux semences fourragères
1210,1	E/A		Ventes de fourrage, incluant foin, fourrage de céréales, granulé, ensilage, sorgho
1210,2	E/A		Achats de fourrage, incluant foin, fourrage de céréales, granulé, ensilage, sorgho
1210,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de fourrages secs – balles carrées de fin d'année
1210,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de fourrages secs – balles rondes de fin d'année
1210,3,3	E/A		Inventaire : valeur du stock de fourrages humides – balles rondes de fin d'année
1210,3,4	E/A		Inventaire : valeur du stock de fourrages humides – ensilage de foin ou de céréales (tel que servi) de fin d'année
1210,3,5	E/A		Inventaire : valeur du stock de fourrages humides – grosses balles carrées de fin d'année
1210,3,6	E/A		Inventaire : valeur du stock de fourrages secs – grosses balles carrées de fin d'année
1210,4,1	A		Inventaire : quantité en balles du stock de fourrages secs – balles carrées de fin d'année
1210,4,2	A		Inventaire : quantité en balles du stock de fourrages secs – balles rondes de fin d'année
1210,4,3	A		Inventaire : quantité en balles du stock de fourrages humides – balles rondes de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
1210,4,4	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de fourrages humides – ensilage de foin ou de céréales (tel que servi) de fin d'année
1210,4,5	A		Inventaire : quantité en balles du stock de fourrages humides – grosses balles carrées de fin d'année
1210,4,6	A		Inventaire : quantité en balles du stock de fourrages secs – grosses balles carrées de fin d'année
1210,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au fourrage
1221,1	E/A		Ventes de maïs-ensilage ou fourrage de maïs
1221,2	E/A		Achats de maïs-ensilage ou fourrage de maïs
1221,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de maïs-ensilage ou de fourrage de maïs
1221,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de maïs-ensilage ou de fourrage de maïs
1221,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au maïs-ensilage ou au fourrage de maïs
1231,1	E/A		Ventes de paille
1231,2	E/A		Achats de paille
1231,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de paille – balles carrées
1231,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de paille – balles rondes
1231,3,3	E/A		Inventaire : valeur du stock de paille – autres
1231,3,4	E/A		Inventaire : valeur du stock de paille – grosses balles carrées de fin d'année
1231,4,1	A		Inventaire : quantité en balles du stock de paille – balles carrées
1231,4,2	A		Inventaire : quantité en balles du stock de paille – balles rondes
1231,4,3	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de paille – autres
1231,4,4	A		Inventaire : quantité en balles du stock de paille – grosses balles carrées de fin d'année
1232,1	E/A		Ventes de millet
1232,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de millet
1232,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de millet
1232,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au millet
1251,1	E/A		Ventes de chanvre
1251,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de chanvre

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
1251,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de chanvre
1251,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au chanvre
1310,1	E/A		Ventes de biomasse ligneuse (saule en rotation)
1310,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de boutures de saule en courte rotation
1310,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes métriques du stock de boutures de saule en courte rotation
1310,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives à la biomasse ligneuse (saule en rotation) en implantation ou non récoltée au cours de l'exercice financier
1310,5,2	A		*Unités productives en hectares relatives à la biomasse ligneuse (saule en rotation), superficie récoltée ayant généré des revenus admissibles (boutures, paillis, litière ou bio-carburant) au cours de l'exercice financier
1320,1	E/A		Ventes de panic érigé, miscanthus et plantes non fourragères cultivées pour la biomasse ou la paille
1320,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de panic érigé, miscanthus et plantes non fourragères cultivées pour la biomasse ou la paille
1320,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes métriques du stock de panic érigé, miscanthus et plantes non fourragères cultivées pour la biomasse ou la paille
1320,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au panic érigé, miscanthus et plantes non fourragères cultivées pour la biomasse ou la paille (incluant l'asclépiade). En implantation (non récolté
1320,5,2	A		*Unités productives en hectares relatives au panic érigé, miscanthus et plantes non fourragères cultivées pour la biomasse ou la paille (incluant l'asclépiade). Première et deuxième récolte
1320,5,3	A		*Unités productives en hectares relatives au panic érigé, miscanthus et plantes non fourragères cultivées pour la biomasse ou la paille (incluant l'asclépiade). Troisième récolte et plus
1321,1	E/A		Ventes d'asclépiade
1321,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'asclépiade de fin d'année
1321,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock d'asclépiade de fin d'année
2000,1	E		Ventes Horticulture : pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 2000,1 pour regrouper l'ensemble ou une partie des ventes de produits identifiées dans les codes de la série 2000
2000,2	E		Achats Horticulture : pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 2000,2 pour regrouper l'ensemble ou une partie des achats de produits identifiés dans les codes de la série 2000
2111,1	E/A		Ventes de bleuets en corymbe

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
2111,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de bleuets en corymbe de fin d'année
2111,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de bleuets en corymbe de fin d'année
2111,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets en corymbe en implantation
2111,5,2	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets en corymbe de 2 ans (première récolte)
2111,5,3	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets en corymbe de 3 ans
2111,5,4	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets en corymbe de 4 ans
2111,5,5	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets en corymbe de 5 ans
2111,5,6	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets en corymbe de 6 ans
2111,5,7	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets en corymbe de 7 ans ou plus
2112,1	E/A		Ventes de bleuets nains semi-cultivés
2112,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de bleuets nains semi-cultivés de fin d'année
2112,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de bleuets nains semi-cultivés de fin d'année
2112,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets nains semi-cultivés en implantation ou végétation de repos
2112,5,2	A	2004	*Unités productives en hectares relatives aux bleuets nains semi-cultivés
2112,5,3	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets nains semi-cultivés en première récolte
2112,5,4	A		Unités productives en hectares relatives aux bleuets nains semi-cultivés en deuxième récolte
2120,1	E/A		Ventes de canneberges
2120,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de canneberges de fin d'année
2120,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de canneberges de fin d'année
2120,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux canneberges en implantation
2120,5,2	A		Unités productives en hectares relatives aux canneberges de 1 an
2120,5,3	A		Unités productives en hectares relatives aux canneberges de 2 ans
2120,5,4	A		Unités productives en hectares relatives aux canneberges de 3 ans
2120,5,5	A		Unités productives en hectares relatives aux canneberges de 4 ans

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
2120,5,6	A		Unités productives en hectares relatives aux canneberges de 5 ans ou plus
2130,1	E/A	2004	Ventes de fraises
2130,3,1	E/A	2004	Inventaire : valeur du stock de fraises de fin d'année
2130,4,1	A	2004	Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de fraises de fin d'année
2130,5,1	A	2004	*Unités productives en hectares relatives aux fraises standards implantées dans l'année
2130,5,2	A	2004	Unités productives en hectares relatives aux fraises standards en première récolte
2130,5,3	A	2004	Unités productives en hectares relatives aux fraises standards de 2 ans ou plus
2130,5,4	A	2004	Unités productives en hectares relatives aux fraises à jours neutres : récolte unique, l'année de plantation
2131,1	E/A	2015	Ventes de fraises standard
2131,3,1	E/A	2015	Inventaire : valeur du stock de fraises standard de fin d'année
2131,4,1	A	2015	Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de fraises standard de fin d'année
2131,5,1	A	2015	*Unités productives en hectares relatives aux fraises standard implantées dans l'année
2131,5,2	A	2015	Unités productives en hectares relatives aux fraises standard en première récolte
2131,5,3	A	2015	Unités productives en hectares relatives aux fraises standard de 2 ans ou plus
2132,1	E/A		Ventes de fraises à jours neutres
2132,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de fraises à jours neutres de fin d'année
2132,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de fraises à jours neutres de fin d'année
2132,5,1	A	2015	Unités productives en hectares relatives aux fraises à jours neutres : récolte unique, l'année de plantation
2132,5,2	A		Unités productives en hectares relatives aux fraises à jours neutres (plants mottes ou frigo) implantées durant l'exercice financier
2132,5,3	A		Unités productives en hectares relatives aux fraises à jours neutres (plants mottes ou frigo) en production durant l'exercice financier
2133,1	E/A		Ventes de fraises à jours courts produites en rangs nattés

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
2133,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de fraises à jours courts produites en rangs nattés de fin d'année
2133,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de fraises à jours courts produites en rangs nattés de fin d'année
2133,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux fraises à jours courts implantées en rangs nattés durant l'exercice financier
2133,5,2	A		Unités productives en hectares relatives aux fraises à jours courts en production en rangs nattés durant l'exercice financier
2134,1	E/A		Ventes de fraises à jours courts produites en plasticulture
2134,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de fraises à jours courts produites en plasticulture de fin d'année
2134,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de fraises à jours courts produites en plasticulture de fin d'année
2134,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux fraises à jours courts en plasticulture (plants mottes ou frigo) implantées durant l'exercice financier
2134,5,2	A		Unités productives en hectares relatives aux fraises à jours courts en plasticulture (plants mottes ou frigo) en production durant l'exercice financier
2140,1	E/A		Ventes de framboises
2140,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de framboises de fin d'année
2140,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de framboises de fin d'année
2140,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux framboises en implantation
2140,5,2	A		Unités productives en hectares relatives aux framboises en première récolte
2140,5,3	A		Unités productives en hectares relatives aux framboises de 2 ans
2140,5,4	A		Unités productives en hectares relatives aux framboises de 3 ans ou plus
2150,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux raisins et au vin/vignes implantées dans l'année
2150,5,2	A		Unités productives en hectares relatives aux raisins et au vin/vignes de 1 an (première récolte)
2150,5,3	A		Unités productives en hectares relatives aux raisins et au vin/vignes de 2 ans
2150,5,4	A		Unités productives en hectares relatives aux raisins et au vin/vignes de 3 ans ou plus
2151,1	E/A		Ventes de raisins
2151,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de raisins de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
2151,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de raisins de fin d'année
2152,1	E/A		Ventes de vin
2152,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de vin de fin d'année
2152,4,1	A		Inventaire : quantité en litres du stock de vin de fin d'année
2191,1	E/A		Ventes de baies de sureau cultivées
2191,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de baies de sureau cultivées de fin d'année
2191,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de baies de sureau cultivées de fin d'année
2191,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux baies de sureau cultivées
2192,1	E/A		Ventes de groseilles
2192,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de groseilles de fin d'année
2192,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de groseilles de fin d'année
2192,5,1	A		Unités productives en arbres relatives aux groseilles
2193,1	E/A		Ventes de mûres
2193,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de mûres de fin d'année
2193,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de mûres de fin d'année
2193,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux mûres
2194,1	E/A		Ventes de mûres de Logan
2194,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de mûres de Logan de fin d'année
2194,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de mûres de Logan de fin d'année
2194,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux mûres de Logan
2199,1	E/A		Ventes d' autres petits fruits
2199,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'autres petits fruits de fin d'année
2199,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'autres petits fruits de fin d'année
2199,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux autres petits fruits
			Les unités productives suivantes sont relatives aux pommes et au cidre
2210,5,1	A		*Unités productives : nombre de pommiers tardifs en implantation

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
2210,5,2	A		*Unités productives : nombre de pommiers nains de variétés tardives de 4 ou 5 ans
2210,5,3	A		*Unités productives : nombre de pommiers nains de variétés tardives de 6 ans
2210,5,4	A		*Unités productives : nombre de pommiers nains de variétés tardives de 7 ans
2210,5,5	A		*Unités productives : nombre de pommiers nains de variétés tardives de 8 ans ou plus
2210,5,6	A		*Unités productives : nombre de pommiers semi-nains de variétés tardives de 4 ou 5 ans
2210,5,7	A		*Unités productives : nombre de pommiers semi-nains de variétés tardives de 6 ans
2210,5,8	A		*Unités productives : nombre de pommiers semi-nains de variétés tardives de 7 ans
2210,5,9	A		*Unités productives : nombre de pommiers semi-nains de variétés tardives de 8 ans ou plus
2210,5,10	A		*Unités productives : nombre de pommiers standards de variétés tardives de 6 à 10 ans
2210,5,11	A		*Unités productives : nombre de pommiers standards de variétés tardives de 11 à 15 ans
2210,5,12	A		*Unités productives : nombre de pommiers standards de variétés tardives de 16 à 20 ans
2210,5,13	A		*Unités productives : nombre de pommiers standards de variétés tardives de 21 à 30 ans
2210,5,14	A		*Unités productives : nombre de pommiers standards de variétés tardives de 31 ans ou plus
2211,1	E/A	2013	Ventes de pommes et produits de la pomme
2213,1	E/A		Ventes de pommes hâtives, pommes transformées à la ferme ou pommes vendues directement à un consommateur
2214,1	E/A		Ventes d' autres pommes
2211,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pommes de fantaisie de fin d'année
2211,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de pommes de transformation de fin d'année
2211,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de pommes de fantaisie de fin d'année
2211,4,2	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de pommes de transformation de fin d'année
2212,1	E/A		Ventes de cidre de pomme

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
2212,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de cidre de pomme de fin d'année
2212,4,1	A		Inventaire : quantité en litres du stock de cidre de pomme de fin d'année
2221,1	E/A		Ventes d'amélanches
2221,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'amélanches de fin d'année
2221,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'amélanches de fin d'année
2221,5,1	A		Unités productives en arbres relatives aux amélanches
2222,1	E/A		Ventes de cerises
2222,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de cerises de fin d'année
2222,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de cerises de fin d'année
2222,5,1	A		Unités productives en arbres relatives aux cerises
2223,1	E/A		Ventes de poires
2223,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de poires de fin d'année
2223,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de poires de fin d'année
2223,5,1	A		Unités productives en arbres relatives aux poires
2224,1	E/A		Ventes de pruneaux
2224,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pruneaux de fin d'année
2224,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de pruneaux de fin d'année
2224,5,1	A		Unités productives en arbres relatives aux pruneaux
2225,1	E/A		Ventes de prunes
2225,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de prunes de fin d'année
2225,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de prunes de fin d'année
2225,5,1	A		Unités productives en arbres relatives aux prunes
2240,1	E/A		Ventes de noix
2240,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de noix de fin d'année
2240,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de noix de fin d'année
2240,5,1	A		Unités productives en arbres relatives aux noix
2249,1	E/A		Ventes d'autres fruits d'arbres fruitiers (excluant les pommes)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
2249,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'autres fruits d'arbres fruitiers de fin d'année
2249,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'autres fruits d'arbres fruitiers de fin d'année
2249,5,1	A		Unités productives en arbres relatives aux autres fruits d'arbres fruitiers (excluant les pommes)
2310,1	E/A		Ventes de champignons
2310,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de champignons de fin d'année
2310,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de champignons de fin d'année
2310,5,1	A		Unités productives en mètres carrés relatives aux champignons (surface inoculable)
2320,1	E/A		Ventes d' herbes, épices et plantes médicinales
2320,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'herbes, épices et plantes médicinales de fin d'année
2320,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'herbes, épices et plantes médicinales de fin d'année
2320,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux herbes, épices et plantes médicinales
2330,1	E/A		Ventes de tabac
2330,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de tabac de fin d'année
2330,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de tabac de fin d'année
2330,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au tabac
2410,1	E/A		Ventes de plants de légumes, fleurs, vivaces, etc.
2410,2	E/A		Achats de plants de légumes, fleurs, vivaces, etc.
2410,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de plants de légumes, fleurs, vivaces, etc. de fin d'année
2410,4,1	A		Inventaire : quantité de plants de légumes, fleurs, vivaces, etc. en stock de fin d'année
2410,5,1	A		Unités productives en mètres carrés relatives aux plants de légumes, fleurs, vivaces, etc.
2420,1	E/A		Ventes de produits d'horticulture ornementale de plein champ
2420,2	E/A		Achats de produits d'horticulture ornementale de plein champ
2420,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de produits d'horticulture ornementale de plein champ de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
2420,4,1	A		Inventaire : quantité de produits d'horticulture ornementale de plein champ en stock de fin d'année
2420,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux produits d'horticulture ornementale de plein champ
2430,1	E/A		Ventes de gazon en plaques
2430,5,1	A		Unités productives en hectares relatives au gazon en plaques (superficie semée)
2430,5,2	A	2004	Unités productives en hectares relatives au gazon en plaques (superficie récoltée)
3000,1	E		Ventes Légumes : pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 3000,1 pour regrouper l'ensemble ou une partie des ventes de produits identifiées dans les codes de la série 3000
3000,2	E		Achats Légumes : pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 3000,2 pour regrouper l'ensemble ou une partie des achats de produits identifiés dans les codes de la série 3000
3010,1	E/A		Ventes de semences de légumes produites
3010,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de semences de légumes produites de fin d'année
3010,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de semences de légumes produites de fin d'année
3010,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux semences de légumes produites
3110,1	E/A		Ventes de céleris
3110,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de céleris de fin d'année
3110,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de céleris de fin d'année
3110,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux céleris
3120,1	E/A		Ventes d' épinards
3120,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'épinards de fin d'année
3120,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'épinards de fin d'année
3120,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux épinards
3131,1	E/A		Ventes de laitues de plein champ
3131,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de laitues de plein champ de fin d'année
3131,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de laitues de plein champ de fin d'année
3131,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux laitues de plein champ

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
3132,1	E/A		Ventes de laitues de serre
3132,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de laitues de serre de fin d'année
3132,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de laitues de serre de fin d'année
3132,5,1	A		Unités productives en mètres carrés relatives aux laitues de serre
3210,1	E/A		Ventes de brocolis
3210,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de brocolis de fin d'année
3210,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de brocolis de fin d'année
3210,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au brocolis
3221,1	E/A		Ventes de choux
3221,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de choux de fin d'année
3221,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de choux de fin d'année
3221,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux choux
3222,1	E/A		Ventes de choux de Bruxelles
3222,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de choux de Bruxelles de fin d'année
3222,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de choux de Bruxelles de fin d'année
3222,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux choux de Bruxelles
3223,1	E/A		Ventes de choux-fleurs
3223,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de choux-fleurs de fin d'année
3223,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de choux-fleurs de fin d'année
3223,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux choux-fleurs
3311,1	E/A		Ventes de maïs sucré de conserverie
3311,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de maïs sucré de conserverie de fin d'année
3311,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de maïs sucré de conserverie de fin d'année
3311,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au maïs sucré de conserverie
3312,1	E/A		Ventes de maïs sucré de plein champ
3312,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de maïs sucré de plein champ de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
3312,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de maïs sucré de plein champ de fin d'année
3312,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives au maïs sucré de plein champ
3410,1	E/A		Ventes d' asperges
3410,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'asperges de fin d'année
3410,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'asperges de fin d'année
3410,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux asperges en implantation
3410,5,2	A		Unités productives en hectares relatives aux asperges en production
3420,1	E/A		Ventes de rhubarbe
3420,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de rhubarbe de fin d'année
3420,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de rhubarbe de fin d'année
3420,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives à la rhubarbe
3510,1	E/A		Ventes de gourganes
3510,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de gourganes de fin d'année
3510,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de gourganes de fin d'année
3510,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux gourganes
3521,1	E/A		Ventes de haricots secs comestibles
3521,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de haricots secs comestibles de fin d'année
3521,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de haricots secs comestibles de fin d'année
3521,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux haricots secs comestibles
3522,1	E/A		Ventes de haricots de conserverie
3522,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de haricots de conserverie de fin d'année
3522,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de haricots de conserverie de fin d'année
3522,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux haricots de conserverie
3523,1	E/A		Ventes de haricots de pleins champs
3523,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de haricots de plein champ de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
3523,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de haricots de plein champ de fin d'année
3523,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux haricots de plein champ
3531,1	E/A		Ventes de pois verts de conserverie
3531,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pois verts de conserverie de fin d'année
3531,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de pois verts de conserverie de fin d'année
3531,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux pois verts de conserverie
3532,1	E/A		Ventes de pois secs
3532,2	E/A		Achats de pois secs
3532,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pois secs de fin d'année
3532,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de pois secs de fin d'année
3532,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux pois secs
3533,1	E/A		Ventes de pois chiches/Garbanzo
3533,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pois chiches/Garbanzo de fin d'année
3533,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de pois chiches/Garbanzo de fin d'année
3533,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux pois chiches/Garbanzo
3540,1	E/A		Ventes de lentilles
3540,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de lentilles de fin d'année
3540,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de lentilles de fin d'année
3540,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux lentilles
3550,1	E/A		Ventes d'édamame
3550,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'édamame de fin d'année
3550,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'édamame de fin d'année
3550,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives à l'édamame
3610,1	E/A		Ventes de citrouilles
3610,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de citrouilles de fin d'année
3610,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de citrouilles de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
3610,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux citrouilles
3621,1	E/A		Ventes de concombres de plein champ
3621,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de concombres de plein champ de fin d'année
3621,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de concombres de plein champ de fin d'année
3621,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux concombres de plein champ
3622,1	E/A		Ventes de concombres de serre
3622,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de concombres de serre de fin d'année
3622,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de concombres de serre de fin d'année
3622,5,1	A		Unités productives en mètres carrés (sous verre ou plastique) relatives aux concombres de serre
3630,1	E/A		Ventes de cornichons de conserverie
3630,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de cornichons de conserverie de fin d'année
3630,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de cornichons de conserverie de fin d'année
3630,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux cornichons de conserverie
3640,1	E/A		Ventes de courges
3640,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de courges de fin d'année
3640,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de courges de fin d'année
3640,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux courges
3650,1	E/A		Ventes de melons
3650,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de melons de fin d'année
3650,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de melons de fin d'année
3650,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux melons
3710,1	E/A		Ventes d' aubergines
3710,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'aubergines de fin d'année
3710,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'aubergines de fin d'année
3710,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux aubergines

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
3721,1	E/A		Ventes de poivrons, piments : rouges, verts ou doux
3721,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de poivrons, piments : rouges, verts ou doux de fin d'année
3721,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de poivrons, piments : rouges, verts ou doux de fin d'année
3721,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux poivrons, piments : rouges, verts ou doux
3722,1	E/A		Ventes de poivrons, piments de serre
3722,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de poivrons, piments de serre de fin d'année
3722,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de poivrons, piments de serre de fin d'année
3722,5,1	A		Unités productives en mètres carrés relatives aux poivrons, piments de serre
3731,1	E/A		Ventes de tomates de plein champ
3731,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de tomates de plein champ de fin d'année
3731,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de tomates de plein champ de fin d'année
3731,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux tomates de plein champ
3732,1	E/A		Ventes de tomates de serre
3732,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de tomates de serre de fin d'année
3732,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de tomates de serre de fin d'année
3732,5,1	A		Unités productives en mètres carrés (sous verre ou plastique) relatives aux tomates de serre
3811,1	E/A		Ventes de betteraves
3811,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de betteraves de fin d'année
3811,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de betteraves de fin d'année
3811,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux betteraves
3812,1	E/A		Ventes de betteraves à sucre et mélasse
3812,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de betteraves à sucre et mélasse de fin d'année
3812,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de betteraves à sucre et mélasse de fin d'année
3812,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux betteraves à sucre et mélasse

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
3820,1	E/A		Ventes de carottes
3820,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de carottes de fin d'année
3820,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de carottes de fin d'année
3820,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux carottes
3830,1	E/A		Ventes de navets, rutabagas
3830,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de navets, rutabagas de fin d'année
3830,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de navets, rutabagas de fin d'année
3830,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux navets, rutabagas
3840,1	E/A		Ventes d' oignons
3840,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'oignons de fin d'année
3840,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'oignons de fin d'année
3840,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux oignons
3850,1	E/A		Ventes de panais
3850,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de panais de fin d'année
3850,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de panais de fin d'année
3850,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux panais
3860,1	E/A		Ventes de poireaux
3860,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de poireaux de fin d'année
3860,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de poireaux de fin d'année
3860,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux poireaux
3871,1	E/A		Ventes de pommes de terre de semence
3871,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pommes de terre de semence de fin d'année
3871,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de pommes de terre de semence de fin d'année
3871,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux pommes de terre de semence
3872,1	E/A		Ventes de pommes de terre de table
3872,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pommes de terre de table de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
3872,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de pommes de terre de table de fin d'année
3872,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux pommes de terre de table
3873,1	E/A		Ventes de pommes de terre pour croustilles
3873,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pommes de terre pour croustilles de fin d'année
3873,4,1	A		Inventaire : quantité en tonnes du stock de pommes de terre pour croustilles de fin d'année
3873,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux pommes de terre pour croustilles
3880,1	E/A		Ventes de radis
3880,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de radis de fin d'année
3880,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de radis de fin d'année
3880,5,1	A		*Unités productives en hectares relatives aux radis
3980,1	E/A		Ventes d' autres légumes de plein champ
3980,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'autres légumes de plein champ de fin d'année
3980,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'autres légumes de plein champ de fin d'année
3980,5,1	A		Unités productives en hectares relatives aux autres légumes de plein champ
3990,1	E/A		Ventes d' autres végétaux comestibles produits en serre
3990,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'autres végétaux comestibles produits en serre de fin d'année
3990,4,1	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock d'autres végétaux comestibles produits en serre de fin d'année
3990,5,1	A		Unités productives en mètres carrés relatives aux autres végétaux comestibles produits en serre
4000,1	E		Ventes Productions animales : pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 4000,1 pour regrouper l'ensemble ou une partie des ventes de produits identifiées dans les codes de la série 4000
4000,2	E		Achats Productions animales : pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 4000,2 pour regrouper l'ensemble ou une partie des achats de produits identifiés dans les codes de la série 4000
4010,1	E/A	2013	Ventes de semences animales (sperme) et embryons – toutes espèces (incluant droit de monte)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4010,2	E/A	2013	Achats de semences animales (sperme) et embryons – toutes espèces (incluant droit de monte)
4010,3,1	E/A	2013	Inventaire : valeur du stock de semences animales et embryons – toutes espèces de fin d'année
4010,4,1	A	2013	Inventaire : quantité de semences animales et embryons – toutes espèces de fin d'année
4011,1	E/A		Ventes de semences animales et embryons de bovins, porcins, ovins, dindons et poulets (incluant droit de monte)
4011,2	E/A		Achats de semences animales et embryons de bovins, porcins, ovins, dindons et poulets (incluant droit de monte)
4011,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de semences animales et embryons de bovins, porcins, ovins, dindons et poulets de fin d'année
4011,4,1	A		Inventaire : quantité de semences animales et embryons de bovins, porcins, ovins, dindons et poulets de fin d'année
4012,1	E/A		Ventes de semences animales et embryons excluant ceux des bovins, porcins, ovins, dindons et poulets (incluant droit de monte)
4012,2	E/A		Achats de semences animales et embryons excluant ceux des bovins, porcins, ovins, dindons et poulets (incluant droit de monte)
De	E/A		Inventaire : valeur du stock de semences animales et embryons excluant ceux des bovins, porcins, ovins, dindons et poulets de fin d'année
4012,4,1	A		Inventaire : quantité de semences animales et embryons excluant ceux des bovins, porcins, ovins, dindons et poulets de fin d'année
4110,1	E/A		Ventes de lait et crème de vache
4110,5,1	A		Unités productives en kilogrammes de matière grasse par jour (quota possédé, relève, loué) relatives au lait et crème de vache
4121,1	E/A		Ventes de vaches de réforme
4122,1	E/A		Ventes de taureaux de réforme
4123,1	E/A		Ventes de petits veaux de type laitier
4123,2	E/A		Achats de petits veaux de type laitier
4123,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de petits veaux de type laitier de fin d'année
4123,4,1	A		Inventaire; : quantité en nombre de têtes du stock de petits veaux de type laitier de fin d'année
4124,1	E/A		Ventes de vaches reproductrices (type laitier)
4124,2	E/A		Achats de vaches reproductrices (type laitier)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4124,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de vaches de moins de 45 mois de fin d'année
4124,3,2	E/A		Inventaire° : valeur du stock de vaches de 45 mois ou plus (ou du nombre total de vaches) de fin d'année
4124,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de vaches de moins de 45 mois de fin d'année
4124,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de vaches de 45 mois ou plus (ou nombre total de vaches) de fin d'année
4124,5,1	A		Unités productives en nombre de vaches de moins de 45 mois vendues (Animaux de remplacement ou de reproduction laitiers, ne pas inclure les animaux de réforme ou vendus pour la viande ni les variations d'inventaire)
4124,5,2	A		Unités productives en nombre de vaches de moins de 45 mois mortes (Animaux de remplacement ou de reproduction laitiers, ne pas inclure les animaux de réforme ou vendus pour la viande ni les variations d'inventaire)
4125,1	E/A		Ventes de taureaux reproducteurs (type laitier)
4125,2	E/A		Achats de taureaux reproducteurs (type laitier)
4125,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de taureaux reproducteurs (type laitier)
4125,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de taureaux reproducteurs (type laitier) de fin d'année
4126,1	E/A		Ventes de taures gestantes de type laitier
4126,2	E/A		Achats de taures gestantes de type laitier
4126,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de taures gestantes de type laitier de fin d'année
4126,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de taures gestantes de type laitier de fin d'année
4126,5,1	A		Unités productives en nombre de taures gestantes vendues (Animaux de remplacement ou de reproduction laitiers, ne pas inclure les animaux de réforme ou vendus pour la viande ni les variations d'inventaire)
4126,5,2	A		Unités productives en nombre de taures gestantes mortes (Animaux de remplacement ou de reproduction laitiers, ne pas inclure les animaux de réforme ou vendus pour la viande ni les variations d'inventaire)
4127,1	E/A		Ventes de taures non gestantes de plus de 6 mois de type laitier
4127,2	E/A		Achats de taures non gestantes de plus de 6 mois de type laitier
4127,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de taures non gestantes de plus de 6 mois de type laitier de fin d'année
4127,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de taures non gestantes de plus de 6 mois de type laitier de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4127,5,1	A		Unités productives en nombre de taures non gestantes de plus de 6 mois vendues (animaux de remplacement ou de reproduction laitiers, ne pas inclure les animaux de réforme ou vendus pour la viande ni les variations d'inventaire)
4127,5,2	A		Unités productives en nombre de taures non gestantes de plus de 6 mois mortes (animaux de remplacement ou de reproduction laitiers, ne pas inclure les animaux de réforme ou vendus pour la viande ni les variations d'inventaire)
4128,1	E/A		Ventes de génisses d'élevage de 6 mois ou moins
4128,2	E/A		Achats de génisses d'élevage de 6 mois ou moins
4128,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de génisses d'élevage de 6 mois ou moins de fin d'année
4128,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de génisses d'élevage de 6 mois ou moins de fin d'année
4128,5,1	A		Unités productives en nombre de génisses de 6 mois ou moins vendues (animaux de remplacement ou de reproduction laitiers, ne pas inclure les animaux de réforme ou vendus pour la viande ni les variations d'inventaire)
4128,5,2	A		Unités productives en nombre de génisses de 6 mois ou moins mortes (animaux de remplacement ou de reproduction laitiers, ne pas inclure les animaux de réforme ou vendus pour la viande ni les variations d'inventaire)
4210,1	E/A		Ventes de taureaux, vaches et taures de boucheries
4210,2	E/A		Achats de taureaux, vaches et taures de boucheries
4210,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de vaches et taureaux de boucherie de fin d'année
4210,3,2	E/A		Inventaire° : valeur du stock de taures de boucherie gardées pour le remplacement de fin d'année
4210,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de vaches et taureaux de boucherie de fin d'année
4210,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de taures de boucherie gardées pour le remplacement de fin d'année
4220,1	E/A		Ventes de veaux d'embouche
4220,2	E/A		Achats de veaux d'embouche
4220,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de veaux d'embouche de fin d'année
4220,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de veaux d'embouche de fin d'année
4220,5,1	A		*Unités productives en nombre de taures gestantes et vaches (veaux d'embouche (vache-veau))
4230,1	E/A		Ventes de bouvillons et bovins d'abattage

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4230,2	E/A		Achats de bouillons et bovins d'abattage
4230,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de bouillons de 180 kg à 295 kg (400-650 lb) de fin d'année
4230,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de bouillons de 296 kg à 408 kg (651-900 lb) de fin d'année
4230,3,3	E/A		Inventaire : valeur du stock de bouillons de 409 kg à 520 kg (901-1150 lb) de fin d'année
4230,3,4	E/A		Inventaire : valeur du stock de bouillons de 521 kg et plus (1151 lb et plus) de fin d'année
4230,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de bouillons de 180 kg à 295 kg de fin d'année
4230,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de bouillons de 296 kg à 408 kg de fin d'année
4230,4,3	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de bouillons de 409 kg à 520 kg de fin d'année
4230,4,4	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de bouillons de 521 kg et plus de fin d'année
4230,5,1	A		*Unités productives en kilogrammes de gain de bouillons et bovins d'abattage de semi, courte et longue finition (Kilogrammes de gain des bovins vendus, sauf les reproducteurs, ne pas inclure les variations d'inventaire)
4230,5,2	A		Unités productives bouillons et bovins d'abattage morts semi, courte et longue finition (ne pas inclure les variations d'inventaire)
4240,1	E/A		Ventes de veaux de grain
4240,2	E/A		Achats de veaux de grain
4240,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de veaux de grain de moins de 100 kg (- de 220 lb) de fin d'année
4240,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de veaux de grain de 100 kg à 200 kg (220-440 lb) de fin d'année
4240,3,3	E/A		Inventaire : valeur du stock de veaux de grain de plus de 201 kg (+ de 441 lb) de fin d'année
4240,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de veaux de grain de moins de 100 kg de fin d'année
4240,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de veaux de grain de 100 kg à 200 kg de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4240,4,3	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de veaux de grain de plus de 201 kg de fin d'année
4240,5,1	A		Unités productives en veaux vendus à moins de 100 kg (veaux de grain vendus à moins de 100 kg de poids vif, ne pas inclure les variations d'inventaire)
4240,5,2	A		Unités productives en veaux morts de moins de 100 kg
4240,5,3	A		*Unités productives en veaux vendus à 100 kg ou plus (veaux de grain vendus à 100 kg ou plus de poids vif, ne pas inclure les variations d'inventaire)
4240,5,4	A		Unités productives en veaux morts
4250,1	E/A		Ventes de veaux de lait
4250,2	E/A		Achats de veaux de lait
4250,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de veaux de lait de moins de 100 kg (- de 220 lb) de fin d'année
4250,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de veaux de lait de 100 kg et plus (220 lb et plus) de fin d'année
4250,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de veaux de lait de moins de 100 kg de fin d'année
4250,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de veaux de lait de 100 kg et plus de fin d'année
4250,5,1	A		*Unités productives en veaux vendus à plus de 107 kg (Veaux de lait vendus à 107 kg ou plus de poids vif, ne pas inclure les variations d'inventaire)
4250,5,2	A		Unités productives en veaux morts (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4311,1	E/A		Ventes d' agneaux
4311,2	E/A		Achats d'agneaux
4311,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock d'ovins reproducteurs de fin d'année
4311,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock d'ovins - autres de fin d'année
4311,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock d'ovins reproducteurs de fin d'année
4311,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock d'ovins - autres de fin d'année
4311,5,1	A		*Unités productives en agnelles saillies et brebis
4312,1	E/A		Ventes de brebis, béliers et agnelles

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4312,2	E/A		Achats de brebis, béliers et agnelles
4313,1	E/A		Ventes de lait de brebis
4313,5,1	A		Unités productives en agnelles saillies et brebis pour la production laitière
4320,1	E/A		Ventes de caprins/laitiers, boucherie, angoras
4320,2	E/A		Achats de caprins/laitiers, boucherie, angoras
4320,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de caprins reproducteurs de fin d'année
4320,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de caprins - autres de fin d'année
4320,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de caprins reproducteurs de fin d'année
4320,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de caprins - autres de fin d'année
4320,5,1	A		Unités productives en femelles ayant mis bas
4411,1	E/A		Ventes de truies et verrats réformés
4411,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de truies et verrats de fin d'année
4411,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de truies et verrats de fin d'année
4421,1	E/A		Ventes de porcelets
4421,2	E/A		Achats de porcelets
4421,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de porcelets de moins de 30 kg (moins de 65 lb) de fin d'année
4421,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de porcelets de 30 kg et moins de fin d'année
4421,5,1	A		*Unités productives en truies ayant mis bas
4422,1	E/A		Ventes de porcelets préengraissés (pouponnière-site 2)
4422,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de porcelets préengraissés (pouponnière-site 2) de fin d'année
4422,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de porcelets préengraissés (pouponnière-site 2) de fin d'année
4422,5,1	A		Unités productives en porcelets préengraissés (pouponnière-site 2) (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4422,5,2	A		Unités productives en porcelets préengraissés morts (pouponnière-site 2) (Ne pas inclure les variations d'inventaire)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4431,1	E/A		Ventes de porcs d'abattage, verrats et cochettes
4431,2	E/A		Achats de porcs d'abattage, verrats et cochettes
4431,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de porcs de 14,1 kg à 30 kg (30-65 lb) de fin d'année
4431,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de porcs de 30,1 kg à 60 kg (65-130 lb) de fin d'année
4431,3,3	E/A		Inventaire : valeur du stock de porcs de plus de 60 kg (+ de 130 lb) de fin d'année
4431,3,4	E/A		Inventaire : valeur du stock de cochettes de 30,1 kg à 60 kg (65-130 lb) de fin d'année
4431,3,5	E/A		Inventaire : valeur du stock de cochettes de plus de 60 kg (+ de 130 lb) de fin d'année
4431,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de porcs de 14,1 kg à 30 kg de fin d'année
4431,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de porcs de 30,1 kg à 60 kg de fin d'année
4431,4,3	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de porcs de plus de 60 kg de fin d'année
4431,4,4	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de cochettes de 30,1 kg à 60 kg de fin d'année
4431,4,5	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de cochettes de plus de 60 kg de fin d'année
4431,5,1	A		*Unités productives de porcs vendus à plus de 65 kg, poids carcasse (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4431,5,2	A		Unités productives de porcs morts (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4431,5,3	A		Unités productives de femelles vendues (Femelles élevées pour la reproduction (cochettes), ne pas inclure les variations d'inventaire)
4431,5,4	A		Unités productives de femelles mortes (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4501,1	E/A	2013	Ventes de poussins de toutes espèces
4501,2	E/A	2013	Achats de poussins de toutes espèces
4502,1	E/A		Ventes de poussins de poules et de dindes
4502,2	E/A		Achats de poussins de poules et de dindes
4503,1	E/A		Ventes de poussins autres que ceux de poules et de dindes

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4503,2	E/A		Achats de poussins autres que ceux de poules et de dindes
4501,5,1	A	2013	Unités productives en nombre d'animaux vendus relatives aux poussins de toutes espèces (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4501,5,2	A	2013	Unités productives en nombre d'animaux morts relatives aux poussins de toutes espèces (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4510,5,1	A		Unités productives en nombre d'animaux vendus relatives aux cailles et aux pigeons (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4510,5,2	A		Unités productives en nombre d'animaux morts relatives aux cailles et aux pigeons (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4511,1	E/A		Ventes de cailles
4511,2	E/A		Achats de cailles
4511,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de cailles de fin d'année
4511,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de cailles de fin d'année
4512,1	E/A		Ventes de pigeons
4512,2	E/A		Achats de pigeons
4512,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pigeons de fin d'année
4512,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de pigeons de fin d'année
4520,5,1	A		Unités productives en nombre d'animaux vendus relatives aux canards et aux oies (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4520,5,2	A		Unités productives en nombre d'animaux morts relatives aux canards et aux oies (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4521,1	E/A		Ventes de canards
4521,2	E/A		Achats de canards
4521,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de canards de fin d'année
4521,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de canards de fin d'année
4522,1	E/A		Ventes d' oies
4522,2	E/A		Achats d'oies
4522,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock d'oies de fin d'année
4522,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock d'oies de fin d'année
4531,1	E/A		Ventes d' œufs de dinde
4531,2	E/A		Achats d'œufs de dinde

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4531,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant pondu relatives aux dindes
4532,1	E/A		Ventes de dindons
4532,2	E/A		Achats de dindons
4532,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de dindons de fin d'année
4532,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de dindons de fin d'année
4532,5,1	A		Unités productives en nombre de mètres carrés relatives aux dindons (quota possédé et loué)
4541,1	E/A		Ventes d' autruches
4541,2	E/A		Achats d'autruches
4541,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock d'autruches - reproducteurs de fin d'année
4541,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock d'autruches - autres de fin d'année
4541,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock d'autruches - reproducteurs de fin d'année
4541,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock d'autruches - autres de fin d'année
4541,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant pondu relatives aux autruches
4542,1	E/A		Ventes d' émeus
4542,2	E/A		Achats d'émeus
4542,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock d'émeus - reproducteurs de fin d'année (Pour l'inventaire, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)
4542,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock d'émeus - autres de fin d'année (Pour l'inventaire, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)
4542,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock d'émeus - reproducteurs de fin d'année (Pour l'inventaire, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)
4542,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock d'émeus - autres de fin d'année (Pour l'inventaire, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4542,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant pondu relatives aux émeus (Pour les unités productives, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)
4543,1	E/A		Ventes de nandous
4543,2	E/A		Achats de nandous
4543,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de nandous - reproducteurs de fin d'année (Pour l'inventaire, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)
4543,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de nandous - autres de fin d'année (Pour l'inventaire, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)
4543,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de nandous - reproducteurs de fin d'année (Pour l'inventaire, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)
4543,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de nandous - autres de fin d'année (Pour l'inventaire, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)
4543,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant pondu relatives aux nandous (Pour les unités productives, les clients produisant à la fois des émeus et des nandous peuvent transmettre des données regroupant les deux productions sous le code 4542 ou 4543)
4550,5,1	A		Unités productives en nombre d'animaux vendus relatives aux faisans et aux pintades (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4550,5,2	A		Unités productives en nombre d'animaux morts relatives aux faisans et aux pintades (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4551,1	E/A		Ventes de faisans
4551,2	E/A		Achats de faisans
4551,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de faisans de fin d'année
4551,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de faisans de fin d'année
4552,1	E/A		Ventes de pintades
4552,2	E/A		Achats de pintades
4552,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de pintades de fin d'année
4552,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de pintades de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4561,1	E/A		Ventes d'œufs de poule - consommation
4561,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de poules – œufs de consommation de fin d'année
4561,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de poules – œufs de consommation de fin d'année
4561,5,1	A		Unités productives : quota en nombre de poules relatif aux œufs de poule - consommation (quota possédé et loué)
4562,1	E/A		Ventes d'œufs de poule - incubation
4562,2	E/A		Achats d'œufs de poule - incubation
4562,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de poules – œufs d'incubation de fin d'année
4562,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de poules – œufs d'incubation de fin d'année
4562,5,1	A	2006	Unités productives : quota en mètres carrés relatif aux œufs de poule - incubation (quota possédé et loué)
4562,5,2	A		Unités productives : milliers d'œufs livrés au cours de l'exercice financier
4563,1	E/A		Ventes de poulets à griller et à rôtir
4563,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de poulets à griller et à rôtir de fin d'année
4563,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de poulets à griller et à rôtir de fin d'année
4563,5,1	A		Unités productives : quota en mètres carrés relatif aux poulets à griller et à rôtir (quota possédé, relève et loué)
4564,1	E/A		Ventes de poulettes
4564,2	E/A		Achats de poulettes
4564,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de poulettes de fin d'année
4564,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de poulettes de fin d'année
4564,5,1	A		Unités productives en nombre de poulettes vendues (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4564,5,2	A		Unités productives en nombre de poulettes mortes (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4565,1	E/A		Ventes de poules et coqs de réforme
4610,1	E/A		Ventes d'élevage de chevaux et autres équidés incluant urine (sauf chevaux de course)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4610,2	E/A		Achats d'élevage de chevaux et autres équidés incluant urine (sauf chevaux de course)
4610,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de chevaux et autres équidés - reproducteurs de fin d'année
4610,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de chevaux et autres équidés - autres de fin d'année
4610,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de chevaux et autres équidés – reproducteurs de fin d'année
4610,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de chevaux et autres équidés – autres de fin d'année
4610,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant mis bas relatives à l'élevage de chevaux et autres équidés (sauf chevaux de course), urine de jument
4620,1	E/A		Revenus liés aux activités de chevaux de course. Les dépenses admissibles reliées à ces revenus doivent être soustraites de chacun des codes de produits correspondants. La somme de ces dépenses relatives à un revenu inadmissible doit être déclarée sous le code 7004 (Autres dépenses non admissibles)
4710,1	E/A		Ventes de lapins
4710,2	E/A		Achats de lapins
4710,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de lapins - reproducteurs de fin d'année
4710,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de lapins - autres de fin d'année
4710,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de lapins – reproducteurs de fin d'année
4710,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de lapins – autres de fin d'année
4710,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant mis bas relatives aux lapins
4810,1	E/A		Ventes de buffles/bisons
4810,2	E/A		Achats de buffles/bisons
4810,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de buffles/bisons - reproducteurs de fin d'année
4810,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de buffles/bisons - autres de fin d'année
4810,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de buffles/bisons – reproducteurs de fin d'année
4810,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de buffles/bisons – autres de fin d'année
4810,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant mis bas relatives aux buffles/bisons

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4821,1	E/A		Ventes de chevreuils
4821,2	E/A		Achats de chevreuils
4821,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de chevreuils - reproducteurs de fin d'année
4821,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de chevreuils - autres de fin d'année
4821,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de chevreuils – reproducteurs de fin d'année
4821,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de chevreuils – autres de fin d'année
4821,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant mis bas relatives aux chevreuils (Pour les unités productives, les clients produisant à la fois des chevreuils, des wapitis ou des cerfs rouges peuvent transmettre des données regroupant ces productions sous le code 4821, 4822 ou 4823)
4822,1	E/A		Ventes de wapitis
4822,2	E/A		Achats de wapitis
4822,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de wapitis - reproducteurs de fin d'année
4822,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de wapitis - autres de fin d'année
4822,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de wapitis – reproducteurs de fin d'année
4822,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de wapitis – autres de fin d'année
4822,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant mis bas relatives aux wapitis (Pour les unités productives, les clients produisant à la fois des chevreuils, des wapitis ou des cerfs rouges peuvent transmettre des données regroupant ces productions sous le code 4821, 4822 ou 4823)
4823,1	E/A		Ventes de cerfs rouges
4823,2	E/A		Achats de cerfs rouges
4823,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de cerfs rouges - reproducteurs de fin d'année
4823,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de cerfs rouges - autres de fin d'année
4823,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de cerfs rouges – reproducteurs de fin d'année
4823,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de cerfs rouges – autres de fin d'année
4823,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant mis bas relatives aux cerfs rouges (Pour les unités productives, les clients produisant à la fois des chevreuils, des wapitis ou des cerfs rouges peuvent transmettre des données regroupant ces productions sous le code 4821, 4822 ou 4823)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4830,1	E/A		Ventes de fouurrures d'élevage
4830,2	E/A		Achats de fouurrures d'élevage
4830,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de fouurrures - animaux d'élevage - reproducteurs de fin d'année
4830,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de fouurrures - animaux d'élevage - autres de fin d'année
4830,3,3	E/A		Inventaire : valeur du stock de fouurrures - peaux de fin d'année
4830,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de fouurrures - animaux d'élevage - reproducteurs de fin d'année
4830,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de fouurrures - animaux d'élevage - autres de fin d'année
4830,4,3	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de fouurrures - peaux de fin d'année
4830,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant mis bas relatives aux fouurrures d'élevage
4840,1	E/A		Ventes de sangliers
4840,2	E/A		Achats de sangliers
4840,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de sangliers - reproducteurs de fin d'année
4840,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de sangliers - autres de fin d'année
4840,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de sangliers – reproducteurs de fin d'année
4840,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de sangliers – autres de fin d'année
4840,5,1	A		Unités productives en nombre de femelles ayant mis bas relatives aux sangliers
4850,1	E/A		Ventes de lamas
4850,2	E/A		Achats de lamas
4850,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock de lamas - reproducteurs de fin d'année
4850,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de lamas - autres de fin d'année
4850,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de lamas – reproducteurs de fin d'année
4850,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock de lamas – autres de fin d'année

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4850,5,1	A		Unités productives en nombre d'animaux vendus relatives aux lamas
4850,5,2	A		Unités productives en nombre d'animaux morts relatives aux lamas
4860,1	E/A		Ventes d'alpagas
4860,2	E/A		Achats d'alpagas
4860,3,1	E/A		Inventaire° : valeur du stock d'alpagas - reproducteurs de fin d'année
4860,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock d'alpagas - autres de fin d'année
4860,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock d'alpagas – reproducteurs de fin d'année
4860,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes du stock d'alpagas – autres de fin d'année
4860,5,1	A		Unités productives en nombre d'animaux vendus relatives aux alpagas
4860,5,2	A		Unités productives en nombre d'animaux morts relatives aux alpagas
4910,1	E/A		Ventes de miel, productions apicoles et pollinisation
4910,2	E/A		Achats de miel, productions apicoles et pollinisation
4910,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de miel – abeilles de fin d'année
4910,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock de miel de fin d'année
4910,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de ruches du stock de miel - abeilles de fin d'année
4910,4,2	A		Inventaire : quantité en kilogrammes du stock de miel de fin d'année
4910,5,1	A		*Unités productives en nombre de ruches en production relatives au miel, aux productions apicoles et à la pollinisation
4990,1	E/A		Ventes d'autres animaux excluant les bovins, porcins, ovins, dindons et poulets
4990,2	E/A		Achats d'autres animaux excluant les bovins, porcins, ovins, dindons et poulets
4990,3,1	E/A		Inventaire : valeur des autres animaux excluant les bovins, porcins, ovins, dindons et poulets de fin d'année
4990,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de têtes d'autres animaux excluant les bovins, porcins, ovins, dindons et poulets de fin d'année
4991,5,1	A		Unités productives en nombre d'animaux vendus relatives aux autres animaux excluant les bovins, porcins, ovins, dindons et poulets (incluant les semences animales, embryons et poussins) (Ne pas inclure les variations d'inventaire)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
4991,5,2	A		Unités productives en nombre d'animaux morts relatives aux autres animaux excluant les bovins, porcins, ovins, dindons et poulets (incluant les semences animales, embryons et poussins) (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4992,5,1	A		Unités productives en nombre d'animaux vendus relatives aux autres animaux des espèces bovine, porcine, ovine, dindons et poulets (incluant les semences animales, embryons et poussins) (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
4992,5,2	A		Unités productives en nombre d'animaux morts relatives aux autres animaux des espèces bovine, porcine, ovine, dindons et poulets (incluant les semences animales, embryons et poussins) (Ne pas inclure les variations d'inventaire)
5000,1	E		Ventes Autres produits : Pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 5000,1 pour regrouper l'ensemble ou une partie des ventes de produits identifiées dans les codes de la série 5000
5000,2	E		Achats Autres produits : pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 5000,2 pour regrouper l'ensemble ou une partie des achats de produits identifiés dans les codes de la série 5000
5110,1	E/A		Ventes de produits de l'érable
5110,2	E/A		Achats de produits de l'érable
5110,3,1	E/A		Inventaire : valeur du stock de sirop d'érable de fin d'année
5110,3,2	E/A		Inventaire : valeur du stock d'autres produits de l'érable de fin d'année
5110,4,1	A		Inventaire : quantité en nombre de livres du stock de sirop d'érable de fin d'année
5110,4,2	A		Inventaire : quantité en nombre de livres du stock d'autres produits de l'érable de fin d'année
5110,5,1	A		Unités productives en nombre d'entailles en production relatives aux produits de l'érable
5120,1	E/A		Ventes d' arbres de Noël
5120,5,1	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël implantés durant l'année
5120,5,2	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 1 an
5120,5,3	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 2 ans
5120,5,4	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 3 ans
5120,5,5	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 4 ans

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
5120,5,6	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 5 ans
5120,5,7	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 6 ans
5120,5,8	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 7 ans
5120,5,9	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 8 ans
5120,5,10	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 9 ans
5120,5,11	A	2004	Unités productives en nombre d'hectares relatives aux arbres de Noël de 10 ans
5120,5,12	A		Unités productives en nombre d'arbres relatives aux arbres de Noël implantés durant l'année
5120,5,13	A		Unités productives en nombre d'hectares relatives à la superficie totale en arbres de Noël et en préparation pour être plantée l'année suivante
5120,5,14	A		Unités productives en nombre d'arbres relatives au nombre d'arbres de Noël vendus durant l'année
5130,1	E/A		Ventes de produits forestiers : Correspond aux revenus de récoltes d'arbres aux fins de production de bois de chauffage, de matériaux de construction, de perches, de poteaux, de pulpe et papier, et de plants destinés au reboisement et vendus au ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5200,1	E/A		Ventes de produits provenant de l' aquaculture réalisées à l'extérieur du Québec : Correspond aux revenus provenant de la vente de poissons et d'autres animaux marins provenant d'une production réalisées à l'extérieur du Québec. N'inclut pas les ventes de plantes aquatiques qui doivent être déclarées sous le code de produit 2420,1. Les dépenses admissibles reliées à ces revenus doivent être soustraites de chacun des codes de produits correspondants. La sommes de ces dépenses relatives à un revenu inadmissible doit être déclarée sous le code 7004 (Autres dépenses non admissibles)
5210,1	E/A		Ventes de produits maricoles provenant d'une production réalisée au Québec (moules, pétoncles, myes, oursins, algues etc.) incluant les produits transformés et les indemnités d'assurances pour perte de produits maricoles admissibles
5210,2	E/A		Achats de produits maricoles pour une production réalisée au Québec (moules, pétoncles, myes, oursins, algues etc.)
5220,1	E/A		Ventes de produits piscicoles provenant d'une production réalisée au Québec (truite, saumon, etc.) incluant les produits transformés et les indemnités d'assurances pour perte de produits piscicoles admissibles
5220,2	E/A		Achats de produits piscicoles pour une production réalisée au Québec (œufs, alevins, tacons, truitelles, saumoneaux etc.)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
5300,3,1	E/A		Inventaire : Valeur du stock de produits transformés admissibles de fin d'année
5300,3,2	E/A		Inventaire : Valeur du stock de produits transformés constitués principalement de produits sous gestion de l'offre (œufs de poule, lait de vache, poulet ou dindon) de fin d'année
5300,3,3	E/A		Inventaire : Valeur du stock de produits transformés constitués principalement de produits sous ou associés à l'ASRA ou ceux associés à la gestion de l'offre qui n'ont pas été déclarés au code 5300,3,2 de fin d'année
5300,3,4	E/A		Inventaire : Valeur du stock de produits transformés constitués principalement d'autres produits agricoles de fin d'année
5300,4,1	A		Inventaire : Quantité de produits transformés admissibles de fin d'année
5300,4,2	A		Inventaire : Quantité de produits transformés constitués principalement de produits sous gestion de l'offre (œufs de poule, lait de vache, poulet ou dindon) de fin d'année
5300,4,3	A		Inventaire : Quantité de produits transformés constitués principalement de produits sous ou associés à l'ASRA ou ceux associés à la gestion de l'offre qui n'ont pas été déclarés au code 5300,4,2 de fin d'année
5300,4,4	A		Inventaire : Quantité de produits transformés constitués principalement d'autres produits agricoles de fin d'année
6000	E		Ventes Autres revenus : Pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 6000 pour regrouper l'ensemble ou une partie des revenus des codes de la série 6000, sauf pour les codes suivants : 6001,1, 6001,3, 6101, 6102, 6102,3, 6412, 6419, 6509, 6510, 6610, 6620, 6630, 6650 et 6999
6001,1	E		Variation des inventaires de produits destinés à la vente : Pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 6001,1 pour regrouper l'ensemble de la variation des stocks des produits destinés à la vente. (fin moins début) Ce code remplace les codes 6101 et 6102
6001,3	E		Valeur des inventaires de produits destinés à la vente : Pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 6001,3 pour regrouper l'ensemble ou une partie de la valeur du stock des produits destinés à la vente
6002	E/A		Autres revenus non admissibles : Correspond aux autres revenus de l'année de participation qui ne figurent pas sous un autre code. Incluent tous les autres revenus d'agriculture qui ne se rapportent pas à des produits. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9600
6003	E/A		Ventes d'aliments préparés, grains et suppléments protéiques
6004	E/A	2016	Revenu d'élevage à forfait avec fourniture d'aliments : lorsque les pièces justificatives ne permettent pas de ventiler ce revenu. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9620

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
6005	E/A		Remise de dette pour insolvabilité et indemnités reçues pour le remplacement d'un revenu autre que celui d'un produit agricole admissible.
6101	E/A		Variation des inventaires de produits agricoles admissibles destinés à la vente , excluant les inventaires de produits achetés pour la revente (fin moins début)
6102	E/A		Variation des inventaires de produits non admissibles destinés à la vente , incluant les inventaires de produits achetés pour la revente (fin moins début)
6102,3	E	2004	Valeur des inventaires non admissibles de produits destinés à la vente et d'intrants achetés , incluant les inventaires de produits achetés pour la revente (fin d'exercice)
6102,3,1	E		Valeur des inventaires non admissibles de produits destinés à la vente , incluant les inventaires de produits achetés pour la revente (fin d'exercice)
6210	A		Revenus découlant de la production agricole hors Canada. Les dépenses admissibles reliées à ces revenus doivent être soustraites de chacun des codes de produits correspondants. La somme de ces dépenses relatives à un revenu inadmissible doit être déclarée sous le code 7004 (Autres dépenses non admissibles)
6220	A		Partie non admissible des revenus de restauration : Correspond à la différence entre les revenus de repas de cabane à sucre ou de tables champêtres et la partie admissible de ces revenus. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 15104 pour connaître la partie des revenus qui est admissible au programme
6230	A		Ajustements au point de vente : revenus déjà déclarés comme vente de produits admissibles, mais qui sont non admissibles aux programmes Agri, car ils correspondent à une valeur ajoutée au produit admissible après le point de vente. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 15575
6310	E/A		Indemnités des programmes relatifs à l'ESB, au PATI, au PPRRA, PPPCO et ICP : Indemnités des programmes reliés à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), au Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI), au Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRRA), au Programme de paiement aux producteurs de céréales et d'oléagineux (PPPCO) et à l'indemnité pour coûts de production (ICP). La Financière agricole n'utilisera pas les données transmises, mais déterminera elle-même la portion d'indemnité admissible provenant de ces programmes
6311	E/A		Indemnités du Programme de vaccination contre le circovirus (PVC)
6312	E/A		Indemnités du Programme de réforme des porcs reproducteurs (PRPR)
6313	E/A		Indemnités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) : compensation pour dépenses admissibles à Agri-stabilité
6314	E/A		Partie admissible des indemnités du programme Agri-relance
6315	E/A		Partie inadmissible des indemnités du programme Agri-relance

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
6321	E/A		Indemnités d'assurances privées relatives à des produits agricoles admissibles : Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 407. Inscrire les autres indemnités d'assurances privées au code 6002
6330	E/A		Paiements d'assurance récolte et indemnités du programme d'indemnisation pour les dommages causés par la sauvagine : La Financière agricole n'utilisera pas les données transmises, mais déterminera elle-même la portion d'indemnité et de cotisation admissible lors du traitement des données pour établir les marges de production
6391	E/A		Indemnités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) : valeur de remplacement de produits agricoles admissibles (sauf ceux sous gestion de l'offre)
6392	E/A		Indemnités des programmes ASRA, Agri-stabilité, Agri-Québec Plus, Agri-investissement et Agri-Québec
6393	E/A		Indemnités du Programme de cultures de couverture (PCC)
6394	E/A		Indemnités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) : valeur de remplacement de produits sous gestion de l'offre (poulet, dindons, œufs de poule et lait de vache)
6399	E/A		Autres paiements provenant de programmes gouvernementaux : Correspond notamment aux paiements des programmes suivants : Aide de transition du gouvernement fédéral, subvention à l'établissement et les indemnités de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour des dépenses ou produits non admissibles, Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement post sevrage et Programme de transition pour les exploitations porcines (PTEP)
6411	E/A		Location de machinerie : Correspond aux sommes gagnées à titre de location de machinerie agricole
6412	E/A		Location de maison à un sociétaire/actionnaire : Inscrire les revenus de location provenant d'une maison louée à un sociétaire/actionnaire de l'entreprise
6419	E/A		Autres revenus de location : Correspond aux sommes gagnées pour la location d'un bien (terrain, bâtiment, quota, animaux, etc.), comme dédommagement ou comme compensation pour l'usage de ce bien. Les revenus de location de ruches ou de pollinisation sont admissibles et doivent être déclarés sous le code de produit 4910,1
6420	E/A		Élevage à forfait et travail à forfait : Correspond aux revenus d'engraissement des animaux d'une tierce personne et les revenus de travaux occasionnels comme des revenus de camionnage, d'épandage et de déneigement. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9601
6430	E/A		Gravier : Correspond à la vente de terre, de sable, de gravier ou de pierre
6501	E/A		Retour, remises, TPS/TVQ pour des dépenses admissibles : Correspond aux revenus admissibles provenant du retour de marchandise ou des remises de dépenses admissibles comprenant les remboursements de TPS/TVQ, à moins que ces montants n'aient déjà été soustraits des dépenses

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
6502	E/A		Retour, remises, TPS/TVQ pour des dépenses non admissibles et récupération de la déduction pour amortissement : Correspond aux revenus non admissibles du retour de marchandise ou des remises de dépenses non admissibles comprenant les remboursements de TPS/TVQ, à moins que ces montants n'aient déjà été soustraits des dépenses
6505	E/A		Ristournes : Correspond aux ristournes, incluant les retours sur la participation à une coopérative et les ristournes sous forme d'actions ou de reconnaissance de dette, les dividendes ainsi que les compléments de prix dans le secteur laitier. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9605
6506	E/A		Intérêts gagnés : Correspond aux intérêts gagnés sur les comptes de l'entreprise agricole
6508	E/A		Revente de produits achetés : Correspond aux ventes de produits agricoles achetés pour la revente de produits agricoles et aquacoles, c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'une croissance ni d'un engraissement. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9612
6509	E/A		Remboursement de taxes foncières
6510	E/A		Remboursement d'intérêts
6610	E/A		Gains sur disposition d'actifs
6620	E/A		Pertes sur disposition d'actifs
6630	E/A		Revenus de société satellite et de filiales non consolidées : peut être négatif
6650	E		Postes extraordinaires
6999	E/A		Bénéfice net (perte nette) avant postes extraordinaires
7000	E		Charges d'exploitation : Pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 7000 pour regrouper l'ensemble ou une partie des dépenses des codes de la série 7000, sauf pour les codes suivants : 7001,2, 7001,3, 7005, 7005,3, 7006, 7007, 7007,3, 7451, 7452, 7611, 7720, 7772, 7780, 7791 et 7792
7001,2	E		Variation des inventaires des stocks d'intrants et d'actifs productifs : Pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 7001,2 pour regrouper l'ensemble de la variation des stocks d'intrants et d'actifs productifs (début moins fin). On définit les stocks d'actifs productifs aux codes 7006 et 7007
7001,3,1	E		Valeur des inventaires des stocks d'intrants : Pour un client qui ne participe pas aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 7001,3,1 pour regrouper l'ensemble ou une partie de la valeur des stocks d'intrants. (fin d'exercice)
7001,3,2	E		Valeur des inventaires d'actifs productifs : Pour un client qui ne participe pas à aux programmes Agri, il est possible d'utiliser le code 7001,3,2 pour regrouper l'ensemble ou une partie de la valeur des stocks d'actifs productifs. (fin d'exercice)

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
7002	E/A		Autres dépenses agricoles admissibles : Correspond aux autres dépenses admissibles énumérées dans le devis du préparateur accrédité de données au code 9897, à moins qu'elles ne soient déjà incluses dans une autre dépense admissible
7003	E/A		Achats de produits destinés à la revente : Correspond au montant total de produits agricoles ou aquacoles achetés uniquement dans le but d'être revendus comme tels ou transformés
7004	E/A		Autres dépenses non admissibles : Correspond aux autres dépenses non admissibles qui ne sont pas incluses sous un autre code. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 15390
7005	E/A		Variation des inventaires d'intrants achetés admissibles , excluant les inventaires de produits achetés pour la revente qui doivent être déclarés au code 6102 (début moins fin)
7005,3	E/A	2004	Valeur des inventaires d'intrants achetés admissibles , excluant les inventaires de produits achetés pour la revente qui doivent être déclarés au code 6102,3 (fin d'exercice)
7005,3,1	E/A		Valeur des inventaires d'intrants achetés admissibles , excluant les inventaires de produits achetés pour la revente qui doivent être déclarés au code 6102,3,1 (fin d'exercice)
7005,3,2	E		Valeur des inventaires d'intrants achetés non admissibles , excluant les inventaires de produits achetés pour la revente qui doivent être déclarés au code 6102,3,1 (fin d'exercice)
7006	E/A		Variation des inventaires d'actifs productifs admissibles : Il s'agit de stocks essentiels à l'unité de production dont la durée ou le cycle de production excède 12 mois, tels les animaux reproducteurs et les plants reproducteurs mentionnés parmi les produits admissibles (début moins fin)
7007	E/A		Variation des inventaires non admissibles d'actifs productifs et d'intrants achetés : Les actifs productifs sont des stocks essentiels à l'unité de production dont la durée ou le cycle de production excède 12 mois et qui ne font pas partie de la liste des produits admissibles tels les rosiers (début moins fin)
7007,3	E		Valeur des inventaires d'actifs productifs non admissibles : Il s'agit de stocks essentiels à l'unité de production dont la durée ou le cycle de production excède 12 mois et qui ne font pas partie de la liste des produits admissibles tels les rosiers (fin d'exercice)
7008	E		Variation due au prix déjà déclaré dans la variation des inventaires d'actifs productifs : correspond au total de la valeur de fin moins la somme des quantités de chaque catégorie d'actifs productifs de fin multiplié par la valeur unitaire de début de la catégorie
7009	E/A		Dépenses d'élevage à forfait avec fourniture d'aliments : lorsque les pièces justificatives ne permettent pas de ventiler cette dépense. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9840
7011	A		Dépenses déjà déclarées dans les dépenses admissibles relativement aux ventes de bois . Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 15300

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
7012	A	2009	Dépenses déjà déclarées dans les dépenses admissibles relativement aux revenus d'aquaculture
7013	A	2009	Dépenses déjà déclarées dans les dépenses admissibles relativement à la production agricole hors Canada
7014	A	2009	Dépenses déjà déclarées dans les dépenses admissibles relativement aux revenus de chevaux de course
7015	A		Dépenses déjà déclarées dans les dépenses admissibles relativement à la partie non admissible des revenus de restauration
7016	A		Dépenses déjà déclarées dans les dépenses admissibles relativement aux revenus de travail à forfait et d'élevage à forfait. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 15305
7017	A		Dépenses déjà déclarées dans les dépenses admissibles relativement aux autres revenus non admissibles. (À l'exception des revenus découlant de la vente de bois, de l'aquaculture, de la restauration, des chevaux de course, de la production hors Canada et du travail à forfait ou d'élevage à forfait.) Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 15307
7110	E/A		Semences et plants : Correspond au total des achats de semences et plants. Inclut les coûts du traitement des semences ainsi que les frais de technologie, s'il y a lieu. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9664 pour les particularités relatives aux achats de plants destinés à l'implantation ou au remplacement
7111	E/A		Semences et plants pour les produits couverts par l'ASRA : Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9666
7112	E/A		Semences et plants pour les produits non couverts par l'ASRA : Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9667
7113	E/A		Plants qui devraient normalement être capitalisés : Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9668
7120	E/A		Contenants, ficelle et plastique : Correspond au total des dépenses pour l'emballage et les contenants des produits agricoles. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9661
7130	E/A		Engrais : Correspond au total des achats d'engrais. Si le montant comptabilisé inclut les dépenses de chaux, de fumier ou de compost, il peut être déclaré en totalité avec ce code
7140	E/A		Pesticides : Correspond au total des achats de pesticides tels les herbicides, les insecticides, les fongicides, les rongicides, etc. Si la dépense a été comptabilisée avec la dépense d'engrais et de chaux, elle pourra rester regroupée et être déclarée en totalité sous le code 7130. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9663
7150	E/A		Entreposage et séchage : Correspond aux dépenses d'entreposage de produits agricoles. Ces dépenses sont admissibles même si ces activités sont souvent effectuées à forfait. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9822

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
7201	E/A		Élevage à forfait : Correspond aux dépenses engagées pour l'engraissement des animaux par une tierce personne. Si le montant comptabilisé inclut la dépense de travail agricole à forfait, elle pourra rester regroupée et être déclarée en totalité sous ce code. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9798
7211	E/A		Aliments préparés pour animaux de la ferme (moulée, suppléments protéiques, aliments d'allaitement et autres aliments) : Correspond au total des dépenses pour les achats d'aliments pour animaux de ferme (sauf ceux élevés pour leur fourrure), incluant la moulée, les suppléments protéiques, et tourteaux, les drêches, le gluten, les aliments d'allaitement et les autres aliments pour animaux, sauf le grain destinés à l'alimentation des animaux de l'entreprise
7212	E/A		Aliments préparés pour une production aquacole réalisée au Québec (moulée, farine etc.)
7218	E/A		Aliments préparés pour animaux à fourrure : Correspond au total des dépenses pour les achats d'aliments préparés destinés aux animaux élevés pour leur fourrure
7219	E/A		Sel, minéraux et urée : Correspond au total des achats de sel, de minéraux, d'urée, de vitamines et de prémélanges (qui consistent surtout en minéraux et vitamines). Si la dépense a été comptabilisée avec la dépense d'aliments préparés, elle pourra rester regroupée et être déclarée en totalité sous le code 7211
7221	E/A		Médicaments, honoraires d'inséminateurs et de vétérinaires : Correspondant au total des achats de médicaments pour animaux (incluant hormones et implants de croissance), des honoraires d'inséminateurs et de vétérinaires, frais liés à la transplantation d'embryon, d'échographies à forfait et aux tests de gestation. Les achats de sperme et d'embryons doivent être déclarés sous le code de vente 4010,2 après déduction des remises et primes de fidélité reliées à l'achat de semence (mais non celles reliées au service d'inséminateur)
7228	E/A		Litière : Correspond à l'achat de copeaux, de bran de scie, d'écorce, etc., utilisés comme litière à l'exception de la paille qui doit être déclarée au code 1231,2
7301	E/A		Travail agricole à forfait : Correspond au total des dépenses pour les travaux agricoles comme le semis, le criblage, le battage, l'ensilage. Si le montant comptabilisé inclut la dépense d'élevage à forfait, elle pourra rester regroupée et être déclarée en totalité sous le code 7201. N'inclut pas les travaux à forfait non agricoles comme le déneigement, le défrichement, l'exploitation forestière, etc., qui doivent être déclarés sous le code 7003. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9798
7310	E/A		Essence, carburant, diesel et huile : Correspond au total des dépenses pour l'essence, le carburant, le diesel et l'huile nécessaires au fonctionnement de la machinerie. (Bien que des codes spécifiques soient prévus pour l'électricité (7520), le chauffage (7510) et l'essence, le carburant et l'huile (7310), si ces frais ne sont pas ventilés, ils pourront être déclarés en totalité sous le code 7520)
7451	E/A		Drainage : Montant du drainage comptabilisé à l'état des résultats

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
7452	E/A		Travaux mécanisés et nivellement : Montant des travaux mécanisés et du nivellement comptabilisé à l'état des résultats
7455	E/A		Chaux : Correspond au total des achats de chaux. Si le montant comptabilisé inclut les dépenses d'engrais, de fumier ou de compost, il peut être déclaré en totalité au code 7130
7510	E/A		Chauffage et séchage : Correspond aux dépenses de gaz naturel, de propane, de charbon ou de mazout pour les bâtiments agricoles. Comprend les dépenses de combustible utilisé pour le séchage des récoltes, ainsi que pour le chauffage des serres et l'évaporation de l'eau d'étable. Inclut aussi le gaz propane pour la production de CO ₂ dans les serres. Comprend également toutes les dépenses relatives au séchage des produits agricoles même si ces activités sont souvent effectuées à forfait.
7520	E/A		Électricité : Correspond aux frais d'électricité qui se rapportent à l'entreprise agricole.
7611	E/A		Salaires des administrateurs/sociétaires : Masse salariale totale des actionnaires ou des sociétaires. Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9837.
7612	E/A		Autres salaires avec lien de dépendance : Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9816. Les remboursements pour main-d'œuvre doivent être appliqués en réduction de cette dépense.
7620	E/A		Salaires des personnes sans lien de dépendance . Consultez le devis du préparateur accrédité de données au code 9815. Les remboursements pour main-d'œuvre doivent être appliqués en réduction de cette dépense.
7701	E/A		Mauvaises créances relatives à un revenu admissible
7710	E/A		Transport et envoi : Correspond aux dépenses faites pour le transport de marchandises. Comprend aussi les frais de récupération des animaux morts, de douanes, de quarantaine et de pesée
7720	E		Part des actionnaires minoritaires : Peut être négative
7751	E/A		Contrat de location à long terme ou de location-acquisition : Correspond aux coûts de location liés à des contrats de location-acquisition ou de location à long terme de machinerie ou d'équipement
7761	E/A		Contribution d'assurance récolte : Les montants déclarés ne seront pas utilisés puisque La Financière agricole déterminera elle-même la portion de contribution admissible
7763	E/A		Contributions à l'ASRA
7772	E/A		Intérêts sur dettes à long terme : Montant des intérêts payés sur la dette à long terme
7780	E/A		Amortissement : Total des amortissements apparaissant à l'état des résultats
7791	E/A		Impôts exigibles : Total des impôts exigibles apparaissant à l'état des résultats des sociétés par actions. Pour les impôts recouvrés, veuillez transmettre ce code avec un montant précédé d'un signe négatif

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
7792	E/A		Impôts futurs : Total des impôts reportés apparaissant à l'état des résultats des sociétés par actions. Pour les impôts futurs négatifs, veuillez transmettre ce code avec un montant précédé d'un signe négatif
8110	E		Encaisse totale : Composée de l'encaisse et des dépôts à court terme
8120	E		Débiteurs totaux : Composés de tous les autres postes de l'actif à court terme, sauf les postes de l'encaisse, des stocks et de l' <u>impôt reporté</u>
8210	E		Total de l'actif à long terme excluant les stocks et les placements à long terme : Composé de l'ensemble des postes à long terme de l'actif, incluant les impôts reportés du court terme, à l'exception des stocks d'actif productif et les placements à long terme
8220	E		Total des placements à long terme
8301	E		Total de tous les postes d'impôts futurs du passif
8310	E		Total des marges et du découvert : Cumul des marges de crédit et du découvert bancaire
8320	E		Total des comptes à payer : Ensemble des comptes à payer et autres dettes figurant au passif à court terme, à l'exclusion des impôts futurs et des montants inscrits aux codes 8310 et 8350
8350	E		Montant exigible à court terme de la dette à long terme
8410	E		Emprunts à LT autres que des billets aux propriétaires : Inclure le total des emprunts à long terme, à l'exception des billets aux propriétaires ou actionnaires, excluant les impôts futurs
8420	E		Billets aux propriétaires ou actionnaires : Montants dus à des individus qui sont propriétaires ou actionnaires de l'entreprise
8430	E	2008	Parts privilégiées : Incrire le montant des parts privilégiées inscrit dans la dette à long terme
8431	E		Parts privilégiées sans modalité : Incrire le montant des parts privilégiées inscrit dans la dette à long terme pour lesquelles aucune modalité de remboursement n'a été établie
8432	E		Parts privilégiées avec modalités : Incrire le montant des parts privilégiées inscrit dans la dette à long terme pour lesquelles des modalités de remboursement ont été établies
8510	E		Dividendes
8520	E		Rachat d'actions ou de participations
8530	E		Prime sur rachat d'actions ou de participations
8540	E		Émission d'actions
8611	E		Apports récurrents : Généralement composés de montants peu élevés et qui ont la particularité de se répéter année après année (ex. : allocations familiales, rentes, impôts recouverts, etc.)
8612	E		Autres apports de capitaux : Tout apport de capitaux ne répondant pas à la définition du code 8611
8621	E		Prélèvements : Retraits servant à assurer le coût de vie des propriétaires, incluant les impôts payés et les souscriptions à un REER
8622	E		Autres retraits de capitaux : Tous les retraits de capitaux qui ne peuvent être des prélèvements

Code	Utilisé pour	Utilisé jusqu'en	Description
8710	E		Avoir net du début (avant redressement) : Sert à la validation des données
8810	E		Modifications de convention comptable : Ajustement de l'avoir à la suite d'une modification aux postes comptables
8820	E		Redressement affecté aux exercices antérieur
8910	E		Remboursement de la dette à long terme : Excluant la variation des billets aux actionnaires ou sociétaires
8920	E		Variation des billets aux actionnaires ou sociétaires : Solde de début moins celui de fin, le montant peut être négatif

ANNEXE B : Validations proposées

Validations pour tous les objets de l'envoi (États financiers ou programmes AGRI)

Validation	Message
	Les fichiers ont été transmis avec succès. Comme cet envoi incluait des données aux programmes Agri, vous devez accéder au dossier du participant pour vous assurer de la conformité des données transmises en lien avec ces programmes. Cette confirmation est requise pour que La Financière agricole procède au traitement des données aux programmes Agri.
Les fichiers n'ont pas été transmis correctement.	
Un fichier doit être spécifié.	Vous devez spécifier le nom d'un fichier à transmettre avant de soumettre à La Financière agricole.
Si un fichier compressé « zip » est spécifié, il doit être seul.	Vous devez spécifier le nom d'un seul fichier lors du transfert d'un fichier compressé : extension « zip ».
Un des fichiers spécifiés doit avoir l'une des extensions suivantes : « xml » ou « zip » (compressé).	Un des fichiers spécifiés doit avoir l'une des extensions suivantes : « xml » ou « zip ».
Les fichiers spécifiés doivent avoir une des extensions permises, soit : « xml », « zip » (compressé), « ps » (Postscript) ou « pdf » (Adobe Acrobat).	Les fichiers spécifiés ne doivent posséder que les extensions permises : « xml », « zip » (compressé), « ps » (Postscript) ou « pdf » (Adobe Acrobat).
Si deux fichiers sont spécifiés, ils ne peuvent avoir la même extension.	Vous ne pouvez pas spécifier deux fichiers ayant la même extension dans un même transfert.
Chacun des fichiers reçus doit être complet (début fin).	Transmettez les fichiers à nouveau. Le transfert s'est effectué incorrectement. Si l'erreur se reproduit après plusieurs essais, veuillez contacter La Financière agricole .
Le fichier compressé « zip » doit contenir uniquement 2 fichiers.	Le fichier compressé ne peut contenir plus de deux fichiers.
Avant de transmettre, le nom d'un fichier doit être saisi et celui-ci ne doit pas être vide.	Aucun fichier a été transmis ou un des fichiers reçus est vide.
Les formats des fichiers reçus doivent correspondre aux formats attendus.	Le format du fichier nommé « nom fichier » n'est pas conforme au format attendu. Veuillez contacter votre distributeur de logiciel.
L'objet du transfert est obligatoire. Valeurs permises : 1 : États financiers seulement. 2 : Programmes Agri seulement. 3 : États financiers et programmes Agri.	Lors de la préparation des données financières, l'objet du transfert n'a pas été complété ou celui-ci ne fait pas partie des valeurs permises. (États financiers seulement; déclaration aux programmes Agri seulement; états financiers et programmes Agri).
Si l'objet de l'envoi au fichier des données normalisées précise la réception d'états financiers, un fichier « Postscript » ou « Adobe Acrobat » doit être reçu.	L'objet de votre envoi indique le transfert d'états financiers, mais l'image des états financiers ne fait pas partie du transfert.

Validation	Message
Le numéro d'homologation du logiciel reçu doit être présent au dépôt des logiciels homologués.	Le logiciel que vous utilisez pour préparer vos données financières n'a pas été approuvé pour transmettre des données à La Financière agricole. Contactez votre distributeur de logiciel.
Si le numéro d'homologation du logiciel reçu est présent au dépôt des logiciels homologués, l'année de fin d'application doit être plus grande ou égale à l'année des données reçues.	La version du logiciel que vous utilisez pour préparer vos données financières n'a pas été approuvée pour transmettre des données à La Financière agricole pour l'année financière spécifiée. Contactez votre distributeur de logiciel.
Les nom et prénom du préparateur sont obligatoires.	Le nom et le prénom du préparateur de données financières sont absents.
La raison sociale ou les nom et prénom du client sont obligatoires.	La raison sociale ou les nom et prénom du client sont absents.
Le numéro client accordé dans le cadre d'un programme administré par La Financière agricole est obligatoire.	Le numéro client est absent.
Le numéro client doit satisfaire à l'équation de validation Formule 1 décrite à la suite des validations.	Le numéro client doit être un nombre de 7 chiffres maximum.
La date de fin d'exercice financier est obligatoire et doit être valide.	Lors de la préparation des données financières, la date de fin d'exercice financier n'a pas été complétée ou celle-ci n'est pas valide.
La date de fin d'exercice financier (année-mois-jour) doit toujours précéder la date de transmission des données financières.	La date de fin d'exercice financier doit précéder la date de transmission des données.
La présence de la date de début d'exercice financier est obligatoire et doit être valide.	La date de début d'exercice financier est absente ou celle-ci n'est pas valide.
La date de fin d'exercice financier doit toujours être plus grande que la date de début d'exercice financier.	La date de fin d'exercice financier n'est pas supérieure à la date de début d'exercice.
Le nombre de mois entre le début et la fin de l'exercice financier ne doit pas excéder 12 mois.	L'exercice financier compte plus de 12 mois.
Code obligatoire si un montant est saisi sur la ligne. Code = montant	Un montant (\$\$\$\$) sans code de vente ou d'achat a été transmis.
Le code reçu doit être valide pour l'année de l'exercice financier transmis.	Le code [XXXX,X,X] n'est pas valide.
S'il s'agit d'un code d'inventaire, la valeur ne peut être négative.	La valeur ne peut être négative pour le code (XXXX,X,X).

Validations spécifiques aux données des états financiers

Validation	Message
Identification	
Si l'envoi inclut des états financiers, l'information sur le motif est obligatoire.	L'information sur le motif de l'envoi des états financiers n'a pas été complétée.
Valeurs permises : N : Nouveau M : Modification	Le motif de l'envoi des états financiers n'a pas un format valide (N, M). Contacter votre distributeur de logiciel.
Données financières	
Équation 1 Pour le poste « 6999 Bénéfice net – comptable », on s'assure que la valeur inscrite correspond au résultat de l'équation 1 décrite à la suite des validations. Le traitement tolère un écart de + ou – 2 \$.	Le bénéfice net (code 6999) ne correspond pas à la somme des montants associés aux codes des produits moins la somme des montants associés aux codes de charges de l'état des résultats (Équation 1).
Équation 2 Le résultat de la formule A est égal au résultat de la formule B. Les formules de l'équation 2 sont décrites à la suite des validations. Le traitement tolère un écart de + ou – 2 \$.	L'évolution de l'avoir des propriétaires, selon les données de l'état des résultats, ne correspond pas à l'évolution obtenue par les données du bilan (Équation 2).

Validations spécifiques aux données des programmes Agri

Validation	Message
Les fichiers ne seront pas traités.	
Identification	
Le code d'authentification du client est obligatoire.	Le code d'authentification du client est obligatoire.
Données financières	
La première année de participation pour le PCSRA est 2003; cependant, le TEDF est valide à partir de l'année 2004.	L'année de participation (année de fin d'exercice financier) ne peut pas être précédente à l'année 2004.
Si le code reçu fait partie de la série 1000 à 7000 inclusivement, il doit être utilisable pour les programmes Agri (utilisé pour « A » ou « E/A »).	Le code (XXXX) ne peut être utilisé pour les programmes Agri. Veuillez revoir la ventilation.
S'il s'agit d'un code d'unités productives, la valeur ne peut être négative.	La valeur ne peut être négative pour le code (XXXX).
Renseignements supplémentaires	
Question : Au cours de l'exercice financier transmis, votre entreprise a-t-elle été touchée par une catastrophe qui a provoqué une baisse d'au moins 10 % du nombre d'unités productives d'une de ses productions? ✓ « Non » ou une des causes de catastrophe doit être précisée. Plus d'une cause de catastrophe peut être	Vous devez répondre « Non » ou précisez une ou des causes de catastrophe.

Validation	Message
précisée.	
✓ Si une ou des causes de catastrophe sont précisées, elles doivent faire partie des valeurs permises.	Une cause de catastrophe ne fait pas partie des valeurs permises.
✓ Si une cause de catastrophe est précisée, une explication doit être fournie.	Vous devez expliquer la cause et la catastrophe.
✓ Si une cause de catastrophe est précisée, la production affectée doit être fournie.	Vous devez identifier la ou les productions touchées par la catastrophe.
<p>Question : Est-ce que votre entreprise agricole a modifié son statut juridique au cours des exercices financiers se terminant au cours de la période décrite sur le formulaire « Renseignements supplémentaires »?</p> <p>✓ « Non » ou une année doit être précisée. Plus d'une année peut être précisée.</p>	Vous devez répondre « Non » ou précisez une ou des années de modification de statut juridique.
✓ Si une ou des années sont précisées, elles doivent être plus grandes ou égales à l'année de fin d'exercice financier transmis moins cinq ans et plus petites ou égales à l'année de fin d'exercice financier transmis plus un an.	L'année de modification de statut juridique doit être supérieure ou égale à 9999 ou inférieure ou égale à 9999.
<p>Question : Est-ce que vous avez cessé toutes vos activités agricoles au cours de l'exercice financier transmis?</p> <p>✓ « Non » ou une date doit être précisée.</p>	Vous devez répondre « Non » ou précisez une date de fin des activités agricoles.
✓ Si une date de fin des activités agricoles est précisée, elle doit être incluse dans l'exercice financier transmis.	La date de fin des activités agricoles doit être incluse dans l'exercice financier transmis ou vous devez répondre « Non ».
<p>Question : Si vous produisez dans une autre province que le Québec, veuillez déclarer le montant des ventes des produits agricoles admissibles provenant de la production réalisée dans cette ou ces autres provinces, pour l'exercice financier transmis.</p>	
✓ Si précisée, la ou les provinces doivent faire partie des valeurs permises.	La province pour laquelle des productions hors Québec sont déclarées ne fait pas partie des valeurs permises. Code : [code]
✓ Si précisée, la province doit être complétée.	La province doit être précisée ou aucune précision.
✓ Si précisée, la même province ne peut être présente plus d'une fois pour la même année.	Une province est présentée plus d'une fois pour la même année.
<p>Question : Parmi les grains suivants produits par votre entreprise au cours de l'exercice financier transmis, cochez ceux qui ont été consommés en tout ou en partie par les animaux de votre entreprise.</p> <p>✓ Si précisé, le ou les codes doivent faire partie des valeurs permises.</p>	Le code de grains consommés par les animaux ne fait pas parti des valeurs permises.

FORMULE 1 : NUMÉRO DU CLIENT

Exemple de l'utilisation de la méthode de validation du numéro client

Le numéro client est un numéro de sept chiffres; cependant, seuls les numéros compris dans l'intervalle se situant entre 10 et 9999999 sont valides.

Si le numéro de client n'a pas sept chiffres, il faut le compléter avec des zéros non significatifs pour qu'il ait sept chiffres avant de procéder à la validation décrite ci-après (si le numéro est 999999, il faut ajouter un zéro, ce qui donne 0999999).

Le numéro permanent est 9999996 :

La validation du numéro permanent s'effectue à partir du calcul des six premiers chiffres de ce numéro.

Le septième chiffre constitue le chiffre de contrôle (dans ce cas-ci, il s'agit de 6).

Application de la formule

Six premiers chiffres du numéro permanent	9	9	9	9	9	9	6
Multipliez par 2 les chiffres		x		x		x	
aux positions paire s dans le numéro		2		2		2	
		--		--		--	
Résultats		18		18		18	

Additionnez individuellement chacun des chiffres

constituant les résultats (1 + 8 + 1 + 8 + 1 + 8) = 27

Additionnez les chiffres aux positions

impaires dans le numéro permanent (9 + 9 + 9) = 27

Total = 54

Le chiffre de contrôle s'obtient en déterminant le premier nombre supérieur ou égal au total, qui se termine par 0 (dans ce cas-ci, il s'agit de 60) et en soustrayant le total (60 - 54), donc le **chiffre de contrôle = 6**.

Détail des équations

⁽¹⁾Équation 1

Pour le poste « Bénéfice net avant poste extraordinaire – comptable », on s'assure que la valeur inscrite au code 6999 correspond au résultat de l'équation suivante :

Total des produits et autres revenus : Total des codes XXXX,1 + tous les codes 6000 sauf 6001,3 - 6102,3 - 6102,3,1 - 6210 - 6220 - 6230 - 6650 - 6999

- Total des charges et autres dépenses : Total des codes XXXX,2 + tous les codes 7000 sauf 7001,3,1 - 7001,3,2 - 7005,3 - 7005,3,1 - 7005,3,2 - 7007,3 - 7008 et 7011 à 7017

= bénéfice net avant poste extraordinaire : code 6999 Bénéfice net (perte nette) avant les postes extraordinaires

Le traitement tolère un écart de + ou - 2 \$.

① Équation 2

On s'assure que l'évolution de l'avoir des propriétaires est conforme. Pour ce faire, on compare les résultats des deux formules suivantes :

Formule A : États des résultats	Formule B : Bilan
6999 Bénéfice net avant les postes extraordinaires	8110 Encaisse totale
+ 8621 Prélèvements	+ 8120 Débiteurs totaux
+ 8611 Apports récurrents	+ Somme des XXXX,3 Valeur des stocks
+ 6650 Postes extraordinaires	+ 8210 Total de l'actif à long terme excluant les stocks
+ 8612 Autres apports de capitaux	+ 8220 Total des placements à long terme
+ 8622 Autres retraits de capitaux	- 8310 Total des marges et du découvert bancaire
+ 8510 Dividendes	- 8320 Total des comptes à payer
+ 8520 Rachat d'actions ou de participations	- 8350 Exigibles à court terme sur la dette à long terme
+ 8530 Prime sur rachat d'actions ou de participations	- 8410 Total des emprunts à long terme qui ne sont pas des billets aux propriétaires
+ 8540 Émissions d'actions	- 8420 Billets aux propriétaires-
+ 8810 Modifications de conventions comptables	- 8431 Parts privilégiées sans modalité
+ 8820 Redressement affecté aux exercices antérieurs	- 8432 Parts privilégiées avec modalités
	- 8301 Total de tous les postes d'impôts futurs du passif
	- 8710 Avoir net de début avant redressement
Total A	Total B

Total A

=

Total B

Le traitement tolère un écart de + ou - 2 \$.

ANNEXE C : Description et définition des informations à transmettre

Comment interpréter le tableau :

Nom de la colonne	Description de l'élément
Balise XML	Chaîne de caractères contenus entre le délimiteur d'ouverture (<) et le délimiteur fermeture (>) du langage XML (en anglais : XML tag).
Données obligatoires	Qualifie la présence d'une information dans son groupe ou section. Valeur possible : « O » pour « Obligatoire » (L'information doit être présente); « C » pour « Conditionnel » (L'information doit être présente si la condition est vraie); « F » pour « Facultatif » (L'information peut être présente ou absente, au besoin). Par exemple, si un groupe est facultatif et un de ces éléments est obligatoire, l'élément n'est obligatoire que si le groupe est présent.
Condition	Expression d'une situation qui rend une information obligatoire. N.B. : S'applique lorsqu'un C est dans la colonne « Données obligatoires ».
Type d'information	Catégorie de l'information. Les valeurs possibles sont : « E » pour une information élémentaire; « G » pour un groupe d'informations élémentaires; « S » pour une section.
Nombre d'occurrences	Expression du nombre de répétitions possibles pour une information dans son groupe ou section. Les valeurs possibles sont : « 1 » lorsque l'information doit être précisée une seule fois; « N » lorsque l'information peut être répétée selon le besoin. Un nombre fixe lorsqu'une information peut être répétée un certain nombre de fois. Ce nombre représente le maximum de répétitions acceptées.
Format – Type	Type de donnée de l'information. Les valeurs possibles sont : « C » pour une chaîne de caractères; « E » pour des nombres entiers; « R » pour des nombres réels; « D » pour la date et l'heure. Format AAAA-MM-JJ et hh :mm :ss
Format – Longueur - Min.	Expression du nombre minimum de caractères d'une information. N.B. : Cette information n'est précisée qu'au besoin seulement.
Format – Longueur - Max.	Expression du nombre maximum de caractères d'une information.

Description	Balise XML	Données obligatoires	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Type	L. min	L. max
Section contenant les informations identifiant les données transmises	partie-identification	O		S	1			
Groupe contenant les informations désignant le progiciel utilisé par le transmetteur	progiciel	O		G	1			
Le numéro d'autorisation donné par La Financière agricole lorsque le progiciel a été vérifié par celle-ci (Référence au processus d'homologation)	no-autorisation	O		E	1	E		5
Le numéro de version du progiciel	version	O		E	1	C		
Groupe contenant les informations définissant le préparateur des données	preparateur	O		G	1			
Groupe d'informations contenant l'identification d'une personne	nom-personne	O		G	1			
Le prénom de la personne ayant préparé les données à la firme comptable	prenom	O		E	1	C		15
Le nom de famille de la personne ayant préparé les données à la firme comptable	nom-famille	O		E	1	C		20
Groupe d'informations contenant les éléments composant un numéro de téléphone	no-telephone-ca	C	Si le numéro de téléphone du contact de la firme comptable doit être inscrit	G	1			
Indicatif régional du numéro de téléphone du contact à la firme comptable	indicatif-regional-ca	F		E	1	E	3	3
Numéro de téléphone du contact à la firme comptable	no-local-ca	F		E	1	E	7	7
Numéro de poste du contact à la firme comptable	no-poste	F		E	1	E		6

Description	Balise XML	Données obligatoires	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Type	L. min	L. max
Objet de l'envoi : « 1 » pour états financiers seulement « 2 » pour déclaration aux programmes Agri seulement « 3 » pour états financiers et déclaration aux programmes Agri	genre-envoi	O		E	1	C		
Opération sur l'information transmise : « N » pour de nouveaux états financiers « M » pour une modification d'états financiers	operation	O		E	1	C		
Section qui contient les informations de la déclaration	partie-declaration	O		S	1			
Groupe d'informations définissant l'entreprise agricole propriétaire des données transmises	client-identification	O		G	1			
La raison sociale lorsque l'entreprise fait des affaires sous une raison sociale	raison-sociale	C	Obligatoire lorsque le nom et le prénom sont absents	E	1	C		35
Groupe d'informations contenant l'identification d'une personne	nom-personne	O		G	1			
Le prénom de la personne pour les entreprises d'un particulier	prenom	C	Si la raison sociale n'est pas inscrite	E	1	C		15
Le nom de famille pour les entreprises d'un particulier	nom-famille	C	Si la raison sociale n'est pas inscrite	E	1	C		20
Le numéro de client de La Financière agricole	no-client	O		E	1	E	7	7
Le code d'authentification donnant accès au dossier du client	code-auth-pcsr	C	Si l'envoi contient une déclaration aux programmes Agri	E	1	C		10
Groupe d'informations définissant la période des données transmises	contenu_periode-couverte	O		G	1			

Description	Balise XML	Données obligatoires	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Type	L. min	L. max
La date de début de l'exercice financier	date-debut	O		E	1	D		
La date de fin de l'exercice financier	date-fin	O		E	1	D		
Groupe d'informations définissant la personne à contacter dans l'entreprise	contact	F		G	1			35
Groupe d'informations contenant l'identification d'une personne	nom-personne	F		G	1			
Prénom de la personne à contacter dans l'entreprise	prenom	F		E	1	C		
Le nom de famille de la personne à contacter dans l'entreprise	nom-famille	F		E	1	C		
Groupe d'informations contenant les éléments composant un numéro de téléphone	no-telephone-ca	C	Si le numéro de téléphone du contact de l'entreprise doit être inscrit	G	1			
L'indicatif régional du numéro de téléphone de la personne à contacter dans l'entreprise	indicatif-regional-ca	F		E	1	E	3	3
Le numéro de téléphone de la personne à contacter dans l'entreprise	no-local-ca	F		E	1	E	7	7
Le numéro de poste de la personne à contacter dans l'entreprise	no-poste	F		E	1	E		6
L'adresse électronique (courriel)	adresse-electronique	F		E	1	C		80
Groupe d'informations définissant chacune des données normalisées transmises à partir de la charte des comptes de La Financière agricole (référence : devis 4.2.1.2 b)	donnee	O		G	N			
Le code du produit à la charte des comptes de La Financière agricole (référence : devis 4.2.1.2 b)	code	O		E	1	C		9
Valeur associée au produit	valeur	O		E	1	C		11

Description	Balise XML	Données obligatoires	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Type	L. min	L. max
Groupe d'informations contenant les renseignements supplémentaires de la déclaration de données financières aux programmes Agri	renseignement-supplementaire-pcsra	F	Lors de déclaration de données financières pour les programmes Agri	G	1			
Groupe d'informations définissant les éléments de réponse à la question sur l'affectation par une catastrophe	catastrophe	C	Lors de déclaration de données financières pour les programmes Agri	G	1			
Élément permettant d'indiquer que le client n'a pas été affecté par une catastrophe. Valeur attendue « N » pour non	reponse	C	Lorsqu'il n'y a pas de cause	E	1	C	1	1
Groupe d'informations contenant les éléments définissant les catastrophes affectant les unités productives	cat-unite-prod	C	Lors de déclaration de catastrophe affectant les unités productives	G	1			
Groupe d'informations contenant les éléments définissant les catastrophes affectant les revenus ou les dépenses	cat-revenu-depense	C	Lors de déclaration de catastrophe affectant les revenus ou les dépenses	G	1			
Chacune des causes de catastrophe ayant affecté le client : Causes affectant les unités productives : « CLI » Impossibilité d'ensemencer pour cause climatique « INC » Incendie « MAL » Maladie importante du cheptel « MOR » Mortalité importante Causes affectant les revenus ou les dépenses : « PRI » Baisse des prix des denrées produites « REN » Baisse des rendements « COU » Hausse des coûts de production	cause	C	Lorsqu'il n'y a pas de réponse	E	N	C	3	3

Description	Balise XML	Données obligatoires	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Type	L. min	L. max
Élément permettant d'inscrire une explication lors de catastrophe	explication	C	Obligatoire lorsqu'une cause est inscrite pour le groupe	E	1	C	0	200
Élément permettant d'inscrire la ou les productions affectées lors de catastrophe	cat-production	C	Obligatoire lorsqu'une cause est inscrite pour le groupe	E	1	C	0	100
Groupe d'informations définissant les éléments de réponse à la question sur la modification de statut juridique	mod-statut-juridique	C	Lors de déclaration de données financières pour les programmes Agri	G	1			
Élément permettant d'indiquer que le client n'a pas modifié son statut juridique. Valeur attendue « N » pour non	reponse	C	Lorsqu'il n'y a pas d'année de modification de statut	E	1	C	1	1
Chacune des années où le client a modifié son statut juridique	annee	C	Lorsqu'il n'y a pas de réponse	E	N	E	4	4
Groupe d'informations définissant les éléments de réponse à la question sur la cessation d'activité pour les produits admissibles	fin-activite	C	Lors de déclaration de données financières pour les programmes Agri	G	1			
Élément permettant d'indiquer que le client n'a pas cessé ses activités agricoles pour les produits admissibles. Valeur attendue « N » pour non	reponse	C	Lorsqu'il n'y a pas de date de fin d'activité	E	1	C	1	1
La date où le client a cessé ses activités agricoles pour les produits admissibles	date-fin	C	Lorsqu'il n'y a pas de réponse	E	1	D		
Groupe d'informations définissant les éléments de réponse à la question sur les ventes hors Québec	vente-hors-quebec	C	Lorsque des ventes hors Québec ont été effectuées	G	N			

Description	Balise XML	Données obligatoires	Condition	Type d'information	Nombre d'occurrences	Type	L. min	L. max
Le code de province où des ventes hors Québec ont été effectuées : « AL » Alberta « NE » Nouvelle-Écosse « CB » Colombie-Britannique « ON » Ontario « IPE » Ile-du-Prince-Édouard « SA » Saskatchewan « MA » Manitoba « TN » Terre-Neuve « NB » Nouveau-Brunswick	province	C	Lorsque des ventes hors Québec ont été effectuées	E	1	C	2	3
Le montant de vente hors Québec pour l'année et la province du groupe	montant	C	Lorsque des ventes hors Québec ont été effectuées	E	1	E	1	10
Groupe d'informations définissant les éléments de réponse à la question sur les grains consommés par les animaux de l'entreprise	grain-consomme	C	Lorsque des grains ont été consommés par les animaux de l'entreprise	G	N			
Chacun des codes de produit désignant les grains consommés : « 1111 » Avoine « 1114 » Maïs « 1112 » Blé « 1115 » Orge « 1113 » Blé panifiable « 1141 » Soya	code	C	Lorsque des grains ont été consommés par les animaux de l'entreprise	E	N	C		

Note :

Les balises xml ont été créées lors de la mise en application du PCSRA. Considérant que les programmes les programmes Agri sont le relais du PCSRA et afin d'éviter la gestion de modifications à ces balises, les lettres « PCSRA » sont conservées. Toutefois, dans les colonnes « description » et « conditions », les lettres PCSRA ont été remplacées par Agri-stabilité et Agri-investissement.

ANNEXE D : Exemple de fichier à transmettre

```
<?xml version="1.0" encoding="ISO-8859-1"?>
<tedf>
<partie-identification>
  <progiciel>
    <no-autorisation>551333</no-autorisation>
    <version>x.x</version>
  </progiciel>
  <prepareur>
    <nom-personne>
      <prenom>Gilles</prenom>
      <nom-famille>LeBoeuf</nom-famille>
    </nom-personne>
    <no-telephone-ca>
      <indicatif-regional-ca>123</indicatif-regional-ca>
      <no-local-ca>3214567</no-local-ca>
      <no-poste>123</no-poste>
    </no-telephone-ca>
  </prepareur>
  <genre-envoi>3</genre-envoi>
  <operation>N</operation>
</partie-identification>
<partie-declaration>
  <client-identification>
    <raison-sociale>Ferme Client tedf</raison-sociale>
    <no-client>777777</no-client>
    <code-auth-pcsra>PREP123456</code-auth-pcsra>
  </client-identification>
  <contenu_periode-couverte>
    <date-debut>20020101</date-debut>
    <date-fin>20021231</date-fin>
  </contenu_periode-couverte>
  <contact>
    <nom-personne>
      <prenom>roger</prenom>
      <nom-famille>Larose</nom-famille>
    </nom-personne>
    <no-telephone-ca>
<indicatif-regional-ca>321</indicatif-regional-ca>
  <no-local-ca>1237654</no-local-ca>
```

```
<no-poste>333</no-poste>
</no-telephone-ca>
<adresse-electronique>gilles@contact.com</adresse-electronique>
</contact>
<donnee>
  <code>1111,1</code>
  <valeur>22000</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>1111,3,1</code>
  <valeur>18225</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>1115,1</code>
  <valeur>4800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>1115,3,1</code>
  <valeur>12425</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>1210,2</code>
  <valeur>3840</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>1210,3,1</code>
  <valeur>3800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>1210,3,3</code>
  <valeur>140</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>1231,3,1</code>
  <valeur>1400</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>4110,1</code>
  <valeur>170000</valeur>
</donnee>
<donnee>
```

```
<code>4121,1</code>
  <valeur>19800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>4123,1</code>
  <valeur>3850</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>4124,2</code>
  <valeur>13600</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>4124,3,2</code>
  <valeur>122300</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>4126,3,1</code>
  <valeur>32300</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>4126,3,1</code>
  <valeur>12300</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>4127,3,1</code>
  <valeur>7300</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>6002</code>
  <valeur>22300</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>6101</code>
  <valeur>-12800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>6310</code>
  <valeur>16775</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>6399</code>
```

```
<valeur>11000</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>6505</code>
  <valeur>2825</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>6509</code>
  <valeur>4866</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>6510</code>
  <valeur>1840</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>6999</code>
  <valeur>12300</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7002</code>
  <valeur>9800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7110</code>
  <valeur>7200</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7120</code>
  <valeur>685</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7130</code>
  <valeur>3800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7211</code>
  <valeur>27800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7221</code>
  <valeur>8400</valeur>
```

```
</donnee>
<donnee>
  <code>7310</code>
  <valeur>7280</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7451</code>
  <valeur>14500</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7520</code>
  <valeur>8225</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7611</code>
  <valeur>17800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7612</code>
  <valeur>5800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7620</code>
  <valeur>7400</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7710</code>
  <valeur>8400</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7772</code>
  <valeur>14200</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7780</code>
  <valeur>40110</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>7792</code>
  <valeur>4962</valeur>
</donnee>
```

```
<donnee>
  <code>8110</code>
  <valeur>2055</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>8120</code>
  <valeur>17992</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>8210</code>
  <valeur>1172011</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>8310</code>
  <valeur>8000</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>8120</code>
  <valeur>29800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>8350</code>
  <valeur>9800</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>8410</code>
  <valeur>120825</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>8420</code>
  <valeur>423000</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>8710</code>
  <valeur>183450</valeur>
</donnee>
<donnee>
  <code>8910</code>
  <valeur>10425</valeur>
</donnee>
<renseignement-supplementaire-pcsra>
```

1047 (2007-12)

La Financière agricole du Québec


```
<catastrophe>
  <reponse>n</reponse>
  <cat-unite-prod>
  <cause>CLI</cause>
  <cause>INC</cause>
  <cause>MAL</cause>
  <cause>MOR</cause>
  <explication>explication sur la cause de la catastrophe</explication>
  <cat-production>productions touchées par la catastrophe</cat-production>
</cat-unite-prod>
  <cat-revenu-depense>
  <cause>PRI</cause>
  <cause>REN</cause>
  <cause>couts</cause>
  <explication>explication sur la cause de la catastrophe</explication>
  <cat-production>productions touchées par la catastrophe</cat-production>
</cat-revenu-depense>
</catastrophe>
<mod-statut-juridique>
  <reponse>n</reponse>
  <annee>2003</annee>
  <annee>2001</annee>
</mod-statut-juridique>
<debut-activite>
  <reponse>n</reponse>
  <date-debut>20040221</date-debut>
</debut-activite>
<fin-activite>
  <reponse>n</reponse>
  <date-fin>20040221</date-fin>
</fin-activite>
<vente-hors-quebec>
  <province>ontario</province>
  <montant>123456</montant>
</vente-hors-quebec>
<vente-hors-quebec>
  <province>alberta</province>
  <montant>65432</montant>
</vente-hors-quebec>
<grain-consomme>
  <code></code>
```

```
<code></code>
</grain-consomme>
<nom-entreprise-differe>N</nom-entreprise-differe>
</renseignement-supplementaire-pcsra>

</partie-declaration>
</tedf>
```

ANNEXE E : Formulaire Demande d'homologation de logiciel



TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES FINANCIÈRES

Demande d'homologation de logiciel

Pour obtenir un numéro d'homologation pour votre logiciel, vous devez fournir les documents suivants :

- Une copie du présent formulaire de demande d'homologation de logiciel;
- Un exemple des fichiers produits par le logiciel, soit l'image électronique des états financiers et les trois fichiers des données financières normalisées (données des états financiers seulement, données aux programmes Agri seulement ou données des états financiers et des programmes Agri);
- Dans le cas d'un logiciel qui sera commercialisé par une firme de conception de logiciels, une copie de chacun des écrans (panoramas) du logiciel.

Un accusé de réception vous sera transmis par courriel après l'examen préliminaire des documents reçus. Par la suite, l'homologation du logiciel sera effectuée à l'intérieur d'un délai de quinze (15) jours ouvrables. Le numéro d'homologation vous sera communiqué par la poste.

1 Informations		
Prénom, nom		Fonction
Nom de la firme		Nom du logiciel (s'il y a lieu)
Adresse		Municipalité
Code postal	N° de téléphone ()	N° de télécopieur ()
Courriel		

2 Engagement	
Je m'engage à informer La Financière agricole de toute modification qui concerne le volet transfert électronique de données financières du logiciel. Selon la nature des modifications effectuées, une nouvelle homologation du logiciel pourrait être requise.	
_____	_____
Signature	Date

Ce formulaire signé doit être retourné à l'adresse indiquée ci-dessous. Il peut aussi être transmis par télécopieur au : 418 834-4329. Les fichiers informatisés doivent être expédiés à : tedf@fadq.qc.ca.

Transfert électronique de données financières

Direction de la gestion des produits financiers

La Financière agricole du Québec

1400, boulevard de la Rive-Sud

Saint-Romuald (Québec) G6W 8K7

Si vous avez besoin d'informations additionnelles, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au : 418 834-6865 ou par courriel à : tedf@fadq.qc.ca.